

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X I I I <sup>E</sup>   L É G I S L A T U R E

# Les **rappports** et **avis** **budgétaires**

loi de finances 2009

 octobre/novembre 2008

Liste des rapports  
spéciaux et avis budgétaires  
loi de finances 2009



**Secrétariat général de l'Assemblée nationale**  
**Service de la communication et de l'information multimédia**  
126, rue de l'Université – 75007 Paris

# Introduction

Le consentement à l'impôt et le consentement de l'impôt furent les ferments qui ont permis l'émergence progressive de la démocratie parlementaire. La Déclaration de 1789 consacre ces deux principes en son article XIV : « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Chaque automne, l'examen et le vote du projet de loi de finances sont l'occasion, pour la représentation nationale, de donner corps à ces principes fondateurs. Certes, l'attention du citoyen-contribuable est largement focalisée sur les mesures fiscales, analysées dans le rapport général détaillé de la Commission des finances et qui font l'objet de débats nourris en séance publique. Mais la question principale reste « L'impôt. Pour quoi faire ? ». **Constater la nécessité de la contribution publique et en suivre l'emploi, telle est la mission des quelque cent huit députés, appartenant à tous les groupes politiques, qui, en qualité de rapporteurs spéciaux de la Commission des finances ou de rapporteurs pour avis des cinq autres commissions permanentes, analysent les demandes de crédits présentées par le Gouvernement** et s'assurent du bon usage des deniers publics.

Depuis la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 – la « LOLF » –, fruit d'un consensus politique très large, le sens de l'autorisation budgétaire a changé :

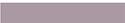
- souci de lisibilité, les crédits sont alloués non plus selon une logique purement comptable, mais en fonction des « missions », ensembles de programmes concourant à une politique publique définie ;
- logique de performance, les crédits sont corrélés à des objectifs assortis d'indicateurs de résultats.

Plus d'une centaine de documents sont présentés dans cette brochure, qui constituent l'aboutissement du travail de fourmi accompli tout au long de l'année par les rapporteurs spéciaux et pour avis, dont le rôle est d'éclairer l'Assemblée sur l'adéquation des moyens aux objectifs et sur l'efficacité, maintenant mieux mesurable, des politiques publiques, déclinées en une cinquantaine de missions et 170 programmes.

**Au fil de ces documents, citoyens, usagers, contribuables, élus, responsables administratifs, peuvent trouver un panorama complet de l'action de l'État** dans tous ses domaines d'intervention, assorti des considérations et observations des députés, mobilisés autour d'un impératif commun, plus pressant encore en ces temps de crise : dépenser mieux pour améliorer la qualité de l'action publique, au service de leurs concitoyens.

**Bernard Accoyer**  
Président de l'Assemblée nationale

# Sommaire

COMMISSION DES <b>FINANCES</b>	<b>P.5</b>	
COMMISSION DES <b>AFFAIRES CULTURELLES</b>	<b>P.33</b>	
COMMISSION DES <b>AFFAIRES ÉCONOMIQUES</b>	<b>P.41</b>	
COMMISSION DES <b>AFFAIRES ÉTRANGÈRES</b>	<b>P.51</b>	
COMMISSION DE LA <b>DÉFENSE NATIONALE</b>	<b>P.57</b>	
COMMISSION DES <b>LOIS</b>	<b>P.63</b>	

# COMMISSION DES FINANCES



Président  
**M. Didier Migaud**

## → RAPPORT GÉNÉRAL

Destiné à présenter l'ensemble du projet de budget, le rapport général traite à la fois des questions économiques, financières, fiscales et budgétaires. Il est composé de trois tomes :

- le tome 1 est consacré à l'analyse globale du budget replacé dans son contexte économique et financier, à travers un examen détaillé des conditions de l'équilibre budgétaire (ressources, dépenses, solde) ;
- le tome 2 comprend les commentaires des dispositions de la première partie du projet de loi de finances (ressources et conditions générales de l'équilibre financier) ;
- le tome 3 traite des dispositions de la seconde partie (moyens des politiques publiques et dispositions spéciales).

L'examen du projet de budget pour 2009 s'est inscrit dans un contexte de crise financière d'une ampleur inédite, caractérisé par une détérioration de la situation des marchés financiers, l'érosion de la confiance des investisseurs et la hausse du risque de crédit et l'assèchement des liquidités qui en découle.

Dans ce contexte, le rapport général appelle à une poursuite de la maîtrise des dépenses publiques et met l'accent sur la nécessité de protéger les recettes de l'État. Par ailleurs, il analyse les principales réformes fiscales proposées par le Gouvernement : suppression de l'imposition forfaitaire annuelle, volet fiscal du Grenelle de l'environnement et plafonnement des « niches » fiscales.

*Tome 1 : 124 p. 3 €*

*Tome 2 : 570 p. 9,50 €*

*Tome 3 : 600 p. 10,50 €*

*Rapport n° 1198, tome 1,*

*du 20 octobre 2008*

*Rapport n° 1198, tome 2,*

*du 20 octobre 2008*

*Rapport n° 1198, tome 3,*

*du 17 novembre 2008*

**M. Gilles Carrez**



## → ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

Les crédits demandés pour l'Action extérieure de l'État en 2009 concourent à la mise en œuvre d'une réforme décisive du ministère des Affaires étrangères et européennes, après le livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020 et les conclusions des conseils de modernisation des politiques publiques. Cette réforme suppose que le ministère se transforme dans sa culture même. Plusieurs mesures sont déjà intervenues : le mécanisme de couverture du risque de change, la mise en place de services administratifs et financiers uniques, la création du centre de crise. La programmation 2009-2011 est marquée par la part grandissante des contributions aux pensions, le dynamisme toujours très grand des crédits des contributions internationales, la réduction des effectifs et une contrainte budgétaire forte sur les moyens hors rémunérations. La perspective de prise en charge par l'État des élèves français scolarisés à l'étranger est trop coûteuse, ce qui rendrait très opportune la mise en place d'un mécanisme de plafonnement.

80 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 1,  
du 7 novembre 2008*  
**M. Jean-François Mancel**



## → ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT

La mission Administration générale et territoriale de l'État regroupe les moyens de l'administration préfectorale et ceux destinés principalement aux élections, aux cultes et aux associations. Leur baisse de 5,3% en 2009, à 2,6 milliards d'euros, est liée à une faible activité électorale et à une réduction prononcée des effectifs (3 départs à la retraite sur quatre ne seront pas remplacés). De grandes réformes seront pourtant mises en œuvre : l'immatriculation à vie des véhicules améliorera la traçabilité et simplifiera les démarches des usagers qui recevront leur carte grise à domicile ; la généralisation du passeport biométrique permettra de lutter plus efficacement contre la fraude aux titres et abrègera sensiblement les délais de délivrance. Le Rapporteur spécial regrette que la réforme de la carte d'identité électronique ait pris du retard au point d'être dissociée de celle du passeport. Il présente un classement très remarqué des préfectures, selon leur rapidité à délivrer les titres administratifs.

160 p. 4 €

*Rapport n° 1198, annexe 2,  
du 3 novembre 2008*  
**M. Marc Le Fur**



## → POLITIQUES DE L'AGRICULTURE

Dans un cadre contraint, le projet de budget pour 2009 permet de soutenir les secteurs fragiles, mais aussi de préparer l'avenir. En effet, à côté des mesures de soutien massif à la pêche, le Gouvernement réaffirme comme une priorité l'installation des jeunes. Le bilan de santé de la politique agricole commune devrait permettre une réorientation des aides communautaires et pourrait être l'occasion d'ériger la gestion des risques au rang des priorités de l'Europe agricole. La «ferme France» est bien armée pour répondre au défi alimentaire mondial, lié à l'accroissement et à la diversification de la demande. Notre pays dispose en effet d'un modèle agroalimentaire universellement reconnu pour sa qualité et sa sécurité. Le Rapporteur spécial souhaite que les actions de promotion de ce modèle soient encore renforcées, notamment par la mise en place d'une stratégie globale de communication, aujourd'hui insuffisante. En 2009, le paysage institutionnel sera profondément renouvelé, grâce à la fusion des offices agricoles et à la réorganisation du ministère.

92 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 3,*  
*du 4 novembre 2008*  
**M. Nicolas Forissier**



## → SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE L'ALIMENTATION

Les moyens financiers nécessaires seront mobilisés en 2009 pour faire face aux menaces sanitaires. En effet, les crédits du programme Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation progressent de 7%. Une priorité est donnée à la lutte contre les maladies animales, afin de financer notamment toutes les mesures nécessaires pour faire face à l'épizootie de fièvre catarrhale ovine. S'agissant de la mise en œuvre du «plan pandémie grippale», le Rapporteur spécial constate que les orientations prises lors de l'apparition de cette menace, font toujours l'objet d'une attention soutenue comme en témoignent la poursuite des actions de stockage de vaccins et de masques et la priorité accordée à leur financement. Il est nécessaire aujourd'hui de clarifier les missions de l'établissement de préparation aux urgences sanitaires, de définir une stratégie s'agissant de la répartition territoriale des stocks et de décider de l'éventuelle prolongation des délais de péremption des médicaments et des masques.

60 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 4,*  
*du 5 novembre 2008*  
**M. Bruno Le Maire**



## → AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Dans le contexte d'une crise économique mondiale dont les pays en développement seront les premières victimes, le Rapporteur spécial prend acte, à regret, de l'abandon de l'objectif auquel la France avait souscrit : porter à 0,7 % du revenu national brut (RNB) son effort d'aide publique au développement (APD) d'ici 2012 – objectif reporté à 2015. Les dépenses réalisées en 2008 sont beaucoup plus faibles qu'annoncées : 0,37 % du RNB au lieu de 0,45 %, ce qui s'explique par le report d'annulations de dette (Côte d'Ivoire et République démocratique du Congo, principalement). L'augmentation des dépenses d'APD en 2009 résulte uniquement de ces reports ainsi que du doublement des prêts de l'Agence française de développement – qui, par l'octroi de prêts de moins en moins avantageux, cible de fait les pays émergents au détriment des pays les moins avancés. Enfin, l'effort d'APD atteint un sommet en 2009. Rien n'est prévu pour la suite : les dépenses vont plafonner à 0,42 % du RNB en 2011. L'objectif de 0,7 %, fût-ce en 2015, semble inatteignable avec une telle programmation.

72 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 5,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Henri Emmanuelli**



## → ANCIENS COMBATTANTS

À périmètre constant, les crédits de cette mission sont en baisse de 4 % en un an, mais la dotation par pensionné augmente de 2,5 % du fait de l'évolution démographique. Les crédits inscrits pour la majoration de la rente mutualiste augmentent de près de 7 %. Le dispositif d'allocation différentielle assure à chaque conjoint survivant un revenu mensuel au moins égal à 750 euros. Grâce à l'adoption d'un amendement gouvernemental reprenant une demande de la Commission des finances, la retraite du combattant sera majorée de deux points au 1<sup>er</sup> juillet 2009. La modernisation et la rationalisation des services menées dans le cadre de la revue générale des politiques publiques permettront d'obtenir, à l'horizon 2012, des gains importants en personnel : 845 emplois, soit le tiers des effectifs de la direction du service national, 607 emplois avec la disparition de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale et 150 à l'ONAC. Celui-ci doit à terme devenir un guichet unique à réseau départemental au service des anciens combattants.

72 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 6,  
du 5 novembre 2008*  
**M. Jean-François Lamour**



## → CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Les institutions chargées du Conseil et contrôle de l'État, sur trois programmes autonomes, ont su s'adapter aux exigences de la performance et tirer parti de l'autonomie de gestion. Le programme Conseil d'État et autres juridictions administratives s'est fixé un objectif ambitieux : continuer à réduire les délais de jugement en dépit de l'arrivée de nouveaux contentieux. Il bénéficiera d'un effort budgétaire important. 60 emplois supplémentaires lui seront affectés et un nouveau tribunal administratif ouvrira en Seine-Saint-Denis. Le Conseil économique, social et environnemental, malgré ses nouvelles missions, stabilise son budget. Le Rapporteur spécial prend acte avec intérêt de son adaptation aux exigences de la LOLF. Quant au programme Cour des comptes et autres juridictions financières, il continue de privilégier l'amélioration de la performance dans toutes ses activités, malgré le développement des missions de certification des comptes. Son budget augmente, marqué par une forte hausse des dépenses de personnel et d'investissement.

52 p. 1,50 €

## → CULTURE : CRÉATION ET TRANSMISSION

Les crédits de la mission Culture progresseront de 2,1 % en 2009, car ils seront abondés par 55 millions d'euros de crédits extrabudgétaires. La mission participe à l'effort de réduction des emplois publics, avec la suppression de 110 emplois. La perspective d'une stricte reconduction des crédits jusqu'en 2011 impose la redéfinition des modalités d'intervention de l'État en faveur du spectacle vivant, la réorganisation de la gestion des opérateurs, mais aussi un recours accru au mécénat, auquel l'accès doit être encore facilité, et la mise en place d'une ressource extrabudgétaire pérenne venant à l'appui des investissements des établissements de spectacle. L'Assemblée nationale a adopté à l'initiative du Rapporteur spécial un amendement visant à réformer le droit de suite pour éviter les distorsions de concurrence que connaissent aujourd'hui les professions du marché de l'art. Le Rapporteur spécial a également demandé la réforme du régime des congés payés des intermittents du spectacle, avec la suppression de la caisse des « congés spectacles ».

44 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 7,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Pierre Bourguignon**



*Rapport n° 1198, annexe 8,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Richard Dell'Agnola**



## → CULTURE : PATRIMOINES

En dépit des contraintes budgétaires, plus d'un milliard d'euros restent consacrés aux différents aspects de la politique patrimoniale : muséal, architectural, monumental, archéologique, archivistique, écrit, documentaire, linguistique, cinématographique, grandes célébrations nationales. Pour 2009, il est proposé de réformer le « régime Malraux » et notamment de plafonner cette dépense fiscale. Par ailleurs, le Rapporteur spécial se réjouit de ce que le Conseil de modernisation des politiques publiques semble s'être fait l'écho de ses demandes quant à la réforme de la gouvernance des musées de France. Parallèlement, l'évolution des institutions muséales continue, avec le passage de quatre d'entre elles au statut d'établissement public administratif et la poursuite d'une triple politique d'ouverture : à des financements nouveaux avec le développement du mécénat ; à l'international, ce dont témoigne le projet du Louvre Abou Dabi ; à tous les publics avec l'expérimentation de la gratuité, qui appelle pour l'heure un jugement nuancé.

64 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 9,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Nicolas Perruchot**



## → ÉQUIPEMENT MILITAIRE

Le budget de la mission Défense s'élèvera en 2009 à 47,8 milliards d'euros d'autorisations d'engagement, (+ 32,2 %) et 37,4 milliards d'euros de crédits de paiement (+ 1,2 %). Cette hausse inhabituelle est destinée à faciliter les commandes globales de matériel, afin de bénéficier des meilleurs prix industriels. Les forces recevront, en 2009, 14 Rafale, 8 hélicoptères Tigre, une frégate de type Horizon, 352 armements air-sol modulaires, 96 véhicules blindés de combat d'infanterie, 34 canons automoteurs Caesar, etc. Parallèlement seront commandés 60 Rafale, 3 frégates multimissions, un sous-marin nucléaire d'attaque, 1 000 armements air-sol modulaires AASM, 8 072 équipements de fantassin Félin, 332 véhicules blindés de combat d'infanterie, 22 hélicoptères NH 90, etc. Pour le Rapporteur spécial, ce budget, généreux en moyens d'équipements en contrepartie d'une forte réduction des effectifs, offrira la possibilité à la représentation nationale d'adopter prochainement une loi de programmation militaire ambitieuse pour les années 2009 à 2014.

92 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 10,  
du 6 novembre 2008*  
**M. Jean-Michel Fourgous**



## → BUDGET OPÉRATIONNEL DE LA DÉFENSE

Malgré l'amorce d'une sévère réduction des effectifs, le programme Préparation et emploi des forces, qui recouvre principalement le fonctionnement et les aspects humains de la mission Défense, enregistrera en 2009 une augmentation sensible de ses crédits (+ 6,3 % en autorisations d'engagement), signe de la volonté de l'État d'améliorer la condition des militaires ainsi que le fonctionnement général des armées. Ces crédits auront pour objectif de relever trois défis majeurs : la mise en œuvre de la première partie du plan de modernisation ; une amélioration de l'entraînement des forces dont la cruelle actualité nous a rappelé à quel point il était nécessaire ; un renforcement de la disponibilité opérationnelle des matériels. Lors de ses déplacements, le Rapporteur spécial a pu constater que, si les problèmes de jeunesse de certains engins s'estomperont assez vite, en revanche, le retard de programmes d'armement liés au transport imposera de maintenir en activité plus longtemps que prévu des Puma et Transall, vieux pour certains de plus de 35 ans.

88 p. 3 €

## → DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

De 2008 à 2011, les dotations du budget annexe des Journaux officiels (JO) et de la Documentation française devraient diminuer de 1,3% et celles des services dépendant du Premier ministre augmenter de 16,6%. La progression concernera surtout les fonds spéciaux et les autorités administratives indépendantes. Le Rapporteur spécial présente plusieurs observations : le contrôle des fonds spéciaux doit être affermi ; il faut conforter le Centre d'analyse stratégique dans son rôle d'organisme de réflexion indépendant et, parmi ses organismes associés, on peut s'interroger sur l'activité du Conseil d'analyse de la société ; la situation à la Direction des JO et à la Documentation Française mérite d'être éclaircie pour consolider le service de diffusion publique ; les renseignements administratifs téléphoniques doivent être entièrement réintégrés dans le service public, eu égard au coût très incertain du recours à un opérateur privé ; le Contrôleur général des lieux de privation de liberté doit être conforté dans son activité et ses moyens.

100 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 11,  
du 5 novembre 2008*  
**M. Louis Giscard d'Estaing**



*Rapport n° 1198, annexe 12,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Jean-Pierre Brard**



## → PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Véritable traduction du Grenelle de l'environnement et de la mise en œuvre des mesures issues de la révision générale des politiques publiques, le projet de budget pour 2009 témoigne de la forte ambition gouvernementale dans le domaine de la prévention des risques, qu'ils soient d'origines naturelles ou technologiques ; les autorisations d'engagement du programme seront portées à 270 millions d'euros (+ 22%). À côté de l'effort budgétaire programmé pour les trois prochaines années, l'augmentation substantielle des ressources du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, à 157 millions d'euros avec un taux de prélèvement porté de 8% à 12%, doit permettre l'accélération de la mise en œuvre des politiques de prévention telles que le plan « séismes » aux Antilles ou encore l'amélioration de la lutte contre les inondations. Cependant, le rôle clé joué par ce fonds impose un suivi détaillé de l'utilisation de ses ressources. Les crédits du programme support du ministère seront stabilisés à 3,8 milliards d'euros.

48 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 13,  
du 6 novembre 2008*  
**M. Jacques Pélissard**



## → ÉNERGIE

D'un montant de 844 millions d'euros pour 2009, en baisse de 5,1% par rapport à 2008, les demandes de crédits de paiement du programme Énergie et après-mines correspondent à hauteur de 5% à des actions de politique énergétique et de lutte contre le changement climatique, et pour 95% à la garantie de certains droits sociaux des anciens mineurs. Les dépenses fiscales rattachées au programme devraient passer de 2,2 milliards d'euros à 1,7 milliard d'euros en 2009, suite au durcissement souhaitable des conditions du crédit d'impôt sur le revenu pour les dépenses d'équipements d'économie d'énergie ou d'énergies renouvelables. Le projet de loi de finances pour 2009 prévoit de nombreuses autres mesures concernant l'énergie. Pour le Rapporteur spécial, au-delà de ces mesures, dont la plupart sont bienvenues, il conviendrait d'amplifier l'effort budgétaire et d'améliorer la réglementation pour atteindre l'objectif européen d'une proportion de 23% d'énergies renouvelables dans l'énergie consommée en France à l'horizon 2020.

68 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 14,  
du 27 octobre 2008*  
**M. Alain Cacheux**



## → TRANSPORTS AÉRIENS

L'impact de la crise économique sur le secteur aérien, déjà perceptible, devrait s'accroître en 2009. Du fait de la suppression du programme du budget général Transports aériens, le périmètre du budget annexe Contrôle et exploitation aériens s'élargit, ce que le Rapporteur spécial juge favorablement. Il convient en effet de rassembler dans ce budget annexe l'ensemble des activités relevant du « cœur de métier » de la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Dans cette logique, le Rapporteur spécial appelle de ses vœux l'affectation de l'intégralité de la taxe de l'aviation civile au budget annexe, afin que soient transférées à celui-ci les missions correspondantes. La spécificité technique, administrative et financière de la DGAC justifierait même l'évolution du statut de cette direction d'administration centrale. À l'initiative du Rapporteur spécial, l'Assemblée nationale a ainsi adopté un amendement demandant au Gouvernement la remise d'un rapport sur ce sujet ; il s'agirait notamment d'étudier une transformation en établissement public.

92 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 15,  
du 6 novembre 2008*

**M. Charles de Courson**



## → TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES

La hausse de 30 % en 2009 des crédits de paiement des cinq programmes relatifs aux transports terrestres et maritimes, à l'urbanisme, aux paysages, à l'eau et à la biodiversité constitue une traduction des conclusions du Grenelle de l'environnement. La subvention de 1,2 milliard d'euros à l'agence de financement des infrastructures de transport de France contribuera au redéploiement modal en faveur du rail mais la priorité doit être donnée à la régénération du réseau ferroviaire. En matière de sécurité routière, le Rapporteur spécial a recommandé des efforts complémentaires à l'augmentation prévue – et bienvenue – du nombre de radars. S'agissant de la taxe sur les poids lourds instituée par l'article 60, le Rapporteur spécial a proposé douze amendements, tous adoptés, visant à moduler son taux en fonction de l'offre de fret non routier et de l'éloignement par rapport au centre de l'Europe, comme l'a prévu l'article 10 du projet de loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.

164 p. 4 €

*Rapport n° 1198, annexe 16,  
du 5 novembre 2008*

**M. Hervé Mariton**



## → DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI

Le Rapporteur spécial se réjouit de la progression de 2% des crédits destinés en 2009 au développement des entreprises et à l'emploi. Il estime essentiel d'identifier les mesures les moins coûteuses pour les finances publiques et les plus efficaces pour les PME, qui représentent 94,5% des entreprises françaises. Aussi soutient-il le renforcement de la dotation du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce et l'augmentation des aides attribuées par Oséo, tout en précisant qu'il faut rendre accessibles aux petites entreprises le crédit d'impôt recherche, les aides à l'innovation et les pôles de compétitivité. Il soutient également le renforcement des pouvoirs de l'Autorité de la concurrence chargée de veiller au fonctionnement normal du marché afin de permettre aux consommateurs de bénéficier de prix bas et de larges gammes de produits. Il est enfin vigilant à la nécessité de renforcer la protection des consommateurs en les aidant dans leurs démarches. Le rapport spécial comprend ainsi plusieurs fiches de renseignements destinées aux consommateurs.

132 p. 4 €

*Rapport n° 1198, annexe 17,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Jérôme Chartier**



## → TOURISME

L'élévation du tourisme, du rang d'action au rang de programme au sein de la mission Économie, peut évidemment se lire comme la reconnaissance du poids du secteur touristique dans l'économie nationale. Cependant, cette appréciation doit être relativisée par la modicité des crédits en cause : moins de 60 millions d'euros d'autorisations d'engagement. S'il se réjouit des moyens engagés pour parvenir, avant la fin de l'année 2009, à l'apurement de la dette relative aux contrats de plan État-régions 2000-2006, le Rapporteur spécial constate néanmoins que les crédits consacrés à la promotion de la destination France restent encore en deçà de ce que réalisent nos principaux concurrents européens. Il déplore, par ailleurs, la trop faible diffusion des chèques-vacances dans les PME, ce qui nuit à l'objectif de faciliter l'accès aux vacances pour tous.

56 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 18,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Pascal Terrasse**



## → COMMERCE EXTÉRIEUR

S'ils ne représenteront en 2009 que 7,8% des crédits du programme et 4,3% des crédits de la mission Économie, les crédits du commerce extérieur ont une importance stratégique pour l'économie française, dont le déficit commercial s'accroît depuis 2005. Le Rapporteur spécial a souligné que l'augmentation de 70% de ces crédits par rapport à 2008 a été précédée par la restructuration du dispositif de soutien à l'export, qui établit désormais clairement les rôles respectifs des différents intervenants – chambres de commerce et d'industrie en France et à l'étranger et UBIFRANCE. Le Rapporteur spécial a soutenu l'amendement de crédits du Gouvernement permettant d'achever en septembre 2009 le transfert des équipes commerciales des missions économiques, soit un an et demi plus tôt que prévu par le projet de loi de finances. Le Rapporteur spécial a souligné le fait que pour atteindre l'objectif ambitieux de mobilisation de dix mille nouveaux exportateurs en trois ans, le renforcement des PMI/PME est également indispensable.

40 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 19,  
du 30 octobre 2008*  
**M. Olivier Dassault**



## → STATISTIQUES ET STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Le programme Statistiques et études économiques regroupe les activités de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI). Ce budget connaîtra en 2009 une légère diminution de 0,1% pour les autorisations d'engagement et de 1,5% pour les crédits de paiement. Le programme Stratégie économique et fiscale, qui succède au programme Politique économique et de l'emploi, enregistrera une diminution de 3,6% de ses moyens. Enjeux principaux de ces programmes : renforcer la fiabilité et la transparence de la mesure du chômage, parfois controversée, et parvenir à des indicateurs reflétant la diversité des situations d'emploi ; poursuivre les travaux pour une mesure de l'inflation plus conforme à ce que ressent le public, afin de compléter l'indice des prix à la consommation. Le Rapporteur spécial relève enfin que la délocalisation à Metz d'une partie des services de l'INSEE s'annonce comme une tâche difficile et de longue haleine.

36 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 20,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Pierre Morel-À-L'Huissier**



## → ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Après un dérapage en exécution d'au moins 4 milliards d'euros en 2008, sous l'effet notamment d'une forte inflation, les dépenses du programme Charge de la dette et trésorerie de l'État diminueraient légèrement en 2009, puis augmenteraient d'environ deux milliards d'euros par an en moyenne de 2010 à 2012, pour atteindre alors 49,5 milliards d'euros. Encore ces prévisions gouvernementales apparaissent-elles au Rapporteur spécial particulièrement optimistes. Les deux autres programmes de la mission sont marqués, pour l'un (Appels en garantie de l'État) par la mise en place, depuis la loi de finances rectificative du 16 octobre 2008, de garanties en faveur du secteur bancaire, pour l'autre (Épargne) par le sensible accroissement des dettes de l'État vis-à-vis du Crédit foncier de France, faute de crédits suffisants pour honorer le paiement des primes versées au titre des plans épargne logement.

72 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 21,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Dominique Baert**



## → ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

La mission Enseignement scolaire, en augmentation de 2,1% en 2009, serait stable hors cotisations pour pensions. Elle participera donc à l'effort de maîtrise de la dépense tout en soutenant les objectifs d'efficacité de l'enseignement fixés par le Gouvernement. Ainsi, la gestion des personnels de l'Éducation nationale doit progresser afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et le niveau d'encadrement des élèves. Pour 2009, le niveau du « face à face pédagogique » sera maintenu, compte tenu de la baisse démographique et grâce au réexamen systématique des mises à disposition d'enseignants, à l'efficience accrue du remplacement et à la réaffectation de certains maîtres spécialisés. Cependant, le Rapporteur spécial appelle à une révision des modalités de recrutement et de formation des emplois de vie scolaire et auxiliaires de vie scolaire, et au maintien du taux d'encadrement par les assistantes sociales. L'option de la bivalence devrait à nouveau être ouverte aux enseignants volontaires, pour faciliter à terme la gestion des ressources humaines au sein des établissements.

52 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 22,  
du 3 novembre 2008*  
**M. Yves Censi**



## → GESTION FISCALE ET FINANCIÈRE

Le programme Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local sera soumis à une évolution très contrainte en 2009. Les crédits de personnel sont en hausse (+ 1,9%), mais les effectifs diminuent de 1,9%. La programmation 2010 et 2011 prévoit l'accélération de leur réduction. Alors que les investissements pour les projets informatiques s'achèvent, la nouvelle direction générale des Finances publiques doit réorganiser son réseau et harmoniser le statut de ses agents. La performance de la gestion publique et de la qualité comptable stagne. Les crédits du programme relatif aux échanges augmenteront d'à peine 1% en 2009. Les effectifs diminuent de 2% ; les crédits de personnel augmentent de 1,7%, d'où une gestion tendue. Des crédits d'investissements sont prévus pour les équipements de surveillance et l'application de dédouanement automatisé. Des dispositifs sont adoptés pour simplifier les obligations des entreprises. Le Rapporteur spécial déplore que les objectifs ne soient pas mis en perspective avec l'évolution des échanges extérieurs et de la fraude.

156 p. 4 €

*Rapport n° 1198, annexe 23,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Thierry Carcenac**



## → MODERNISATION DE L'ÉTAT

Un an après le lancement de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le Rapporteur spécial constate qu'elle a été effectuée dans des conditions de secret qui ont entraîné la méfiance des agents publics et de nos concitoyens. Les analyses des équipes d'audit n'ont pas été publiées, alors que l'important travail réalisé aurait mérité d'être partagé. L'évaluation reste le parent pauvre de l'action publique. Comment peut-on réformer sans concertation avec les citoyens ni appropriation par les agents ? La RGPP donne l'impression d'un exercice purement budgétaire conduit à marche forcée pour réduire les dépenses et diminuer le nombre de fonctionnaires. Le recours massif à des cabinets d'audit privés n'a pas apporté la preuve de son efficacité. Les économies générées ne sont qu'une goutte d'eau par rapport à l'ajustement budgétaire nécessaire. Après le recul du Gouvernement sur la suppression de la carte de famille nombreuse, la démarche ne semble pas à même de préparer la réforme des grandes politiques d'intervention, notamment dans le domaine social.

56 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 24,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Pierre-Alain Muet**



## → FONCTION PUBLIQUE

L'objectif de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux dans les effectifs de l'État sera quasiment atteint en 2009 : la réduction de 30 529 emplois représente 44 % des 68 740 départs à la retraite prévus l'an prochain. Mais, de 2006 à 2009, la réduction affichée des effectifs de l'État (64 792 emplois) a été compensée pour moitié par l'augmentation des effectifs des opérateurs. Les établissements publics administratifs ont contribué pour 66 % à la croissance des effectifs de l'État entre 1996 et 2006. Les réformes, par ailleurs nécessaires, entreprises par le Gouvernement ont un coût initial non négligeable qu'il convient de limiter. Alors que ses effectifs baissent fortement, la nouvelle direction générale des Finances publiques verra ses coûts de personnel augmenter de 1,9 % en 2009. Les mouvements de fusion de corps et de réforme des carrières s'effectuent avec une harmonisation vers le haut des régimes statutaires et indemnitaires. D'autres coûts proviennent des mesures facilitant la mobilité ou de la monétisation des comptes épargne-temps.

72 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 25,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Georges Tron**



## → POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

Le compte d'affectation spéciale Gestion du patrimoine immobilier de l'État comporte pour 2009 1,4 milliard d'euros de recettes de cessions immobilières. Si 15 % sont consacrés au désendettement, 65 % sont rétrocédés au ministère cessionnaire et 20 % mutualisés entre les ministères. Le Rapporteur spécial estime que ce « droit de retour » devrait être supprimé car il maintient les ministères en situation de quasi-proprétaires. Un programme Entretien des bâtiments de l'État sera créé en 2009. L'absence d'entretien préventif occasionne de coûteuses rénovations. La dotation de ce programme (77 millions d'euros), prélevée sur les crédits des ministères, est insuffisante pour assurer la remise en état et la mise aux normes du Grenelle de l'environnement. Dans leurs schémas pluriannuels de stratégie immobilière actualisés, la plupart des ministères n'ont pas tiré pleinement les conséquences immobilières de la révision générale des politiques publiques. Enfin, le rapport spécial rend compte de trois contrôles effectués au ministère de la Justice.

64 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 26,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Yves Deniaud**



## → IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION

Créé au printemps 2007, le ministère de l'Immigration, de l'identité nationale et du développement solidaire a su mettre en place, en moins d'un an, une administration d'état-major animée par un secrétariat général et occupant quelque 600 agents. Les services parisiens du ministère seront regroupés sur deux sites avant juin 2009. L'année 2009 sera également marquée par la création d'un opérateur, l'Office français de l'immigration et de l'intégration, qui succédera à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations et exercera en outre une partie des compétences dévolues jusqu'ici à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Dans un contexte de reprise de la demande d'asile, le Rapporteur spécial rappelle la nécessité de réduire les délais de traitement des demandes et de jugement des requêtes. Une décision devra être prise rapidement quant à l'affectation de la salle d'audience aménagée dans la zone d'attente des personnes en instance de Roissy, qui demeure à ce jour inutilisée par les magistrats.

68 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 27,  
du 12 novembre 2008*  
**Mme Béatrice Pavy**



## → JUSTICE

La Justice restera en 2009 une priorité. Le Rapporteur spécial juge ce budget marqué par la cohérence des choix, l'équilibre entre investissement et redéploiement vers les missions prioritaires ainsi que par la constance dans la conduite des ambitieuses réformes engagées. La refonte de la carte judiciaire est réalisée avec détermination et efficacité. Il serait équitable que les indemnités des fonctionnaires touchés par les fermetures de tribunaux soient exonérées d'impôt sur le revenu. L'effet des textes législatifs et réglementaires sur l'activité des juridictions doit être évalué. L'allocation des ressources humaines entre les juridictions doit être clairement liée à leur activité, plus transparente et plus efficace. Les capacités du parc pénitentiaire resteront, à l'issue de l'actuelle programmation, insuffisantes pour faire face à l'augmentation prévisible du nombre de détenus. C'est pourquoi une nouvelle programmation doit être envisagée dès à présent. Enfin, l'onéreuse politique de locations du ministère doit rapidement évoluer.

48 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 28,  
du 3 novembre 2008*  
**M. René Couanau**



## → MÉDIAS

2009 sera une année exceptionnelle pour les médias français. Les États généraux de la presse permettront de mener la réflexion quant à l'avenir de celle-ci face aux évolutions contemporaines, d'analyser la pertinence du modèle économique actuel, avant d'envisager des dispositifs de sécurisation financière et juridique aptes à préparer la presse de demain. Le Rapporteur spécial reste notamment convaincu que l'avenir de la presse passe par sa plus grande dématérialisation. Il se réjouit de la perspective d'une importante réforme de l'audiovisuel public, tant hexagonal qu'extérieur. La télévision publique va voir son identité, son offre et sa gouvernance redéfinies tandis que ses recettes seront sécurisées et ses choix éditoriaux libérés de la contrainte que pouvait présenter la recherche d'annonceurs. L'audiovisuel extérieur, largement critiqué pour l'empilement des structures et des tutelles ainsi que pour l'absence de synergies, devra émerger en un « alter-media global » original, porteur des valeurs de la France.

136 p. 4 €

*Rapport n° 1198, annexe 29,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Patrice Martin-Lalande**



## → OUTRE-MER

2009 sera la première année de fonctionnement d'une nouvelle administration, autour de la délégation générale à l'outre-mer. Le Rapporteur spécial salue l'augmentation des moyens consacrés à la résorption de la dette de l'État auprès des organismes de sécurité sociale, au titre de la compensation des exonérations de cotisations patronales propres à l'outre-mer. Le projet de loi de finances propose de rationaliser ce dispositif, par un procédé législatif très critiquable : « l'importation » de dispositions du projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer, déposé au Sénat en juillet dernier. Le projet de budget pour 2009 est très marqué par la perspective de l'adoption de ce texte, à une date qui reste incertaine. Le Rapporteur spécial relève avec satisfaction que le Gouvernement y a retenu deux propositions formulées par la mission d'information de la Commission des finances sur les niches fiscales : le recentrage de la défiscalisation sur le logement social ainsi que la création d'un fonds exceptionnel d'investissement.

76 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 30,  
du 6 novembre 2008*  
**M. Jérôme Cahuzac**



## → POLITIQUE DES TERRITOIRES

Au sein d'une architecture budgétaire redéfinie, le Rapporteur spécial se réjouit du maintien de la mission Politique des territoires, aux dimensions certes modestes – moins de 390 millions d'euros d'autorisations d'engagement en 2009 -, mais dont le domaine stratégique est au cœur de l'action publique. Le programme Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire en constitue le pivot. Ses autorisations d'engagement, en progression de 20 % par rapport à 2008, permettront de poursuivre un double objectif de cohésion et de compétitivité des territoires. La cohésion est favorisée par un meilleur accompagnement des mutations économiques et plus spécifiquement des territoires touchés par le redéploiement des armées. Après une expérimentation réussie de trois ans, le programme Interventions territoriales de l'État (« PITE ») sera reconduit à compter de 2009, avec un périmètre réduit et recentré sur des actions à forts enjeux territoriaux et interministériels.

128 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 31,  
du 31 octobre 2008*  
**M. Jean-Claude Flory**



## → POUVOIRS PUBLICS

Ayant rencontré les principaux acteurs de chacun des pouvoirs publics de la mission, le Rapporteur spécial a estimé que cette démarche amorcée dès l'an passé lui avait permis d'obtenir les avancées qu'il souhaitait en matière de transparence des comptes, s'agissant en particulier de la dotation de la Présidence de la République. Les éléments inédits d'information relatifs à cette dotation expliquent qu'un chapitre exceptionnellement dense lui soit consacré cette année. En deuxième lieu, il a relevé que la récente volonté de l'Assemblée nationale, puis du Sénat, de retenir une évolution de 0 % de leurs dotations rendait caduque une partie des informations figurant dans l'annexe du projet de loi de finances pour 2009. Notant que toutes les informations utiles lui avaient été transmises, il a estimé que le sujet aurait mérité que soit pris le temps de la réflexion lors de l'élaboration des demandes de crédits pour 2009. Enfin, il a réaffirmé la légitimité et la primauté du contrôle parlementaire sur les budgets des Pouvoirs publics.

124 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 32,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Jean Launay**



## → PROVISIONS

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012 prévoit l'inscription d'une réserve de budgétisation sur la mission Provision pour un montant de 0,7 milliard d'euros pour 2010 et 1,2 milliard d'euros pour 2011. La réserve de budgétisation offrira des marges lors de la préparation des projets de lois de finances pour 2010 et 2011. Il s'agira prioritairement de faire face à une évolution plus forte que prévu de certaines dépenses. Cette réserve pourra également abonder les crédits de certaines missions qui subiraient un choc externe, qualifié de « cas de force majeure ». Le Rapporteur spécial regrette le choix du Gouvernement, en dépit des observations de la Commission des finances sur les décrets d'avance consécutifs à des dépenses liées aux aléas climatiques et sanitaires, de favoriser le recours à la fongibilité des crédits au sein des programmes, plutôt que recourir aux crédits inscrits sur les provisions.

24 p. 0,75 €

*Rapport n° 1198, annexe 33,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Philippe Vigier**



## → POLITIQUES DE LA RECHERCHE

Ce budget s'inspire des trois objectifs majeurs des lois de 2006 sur la recherche et de 2007 sur l'enseignement supérieur : soutien à la recherche privée avec la forte progression du crédit d'impôt recherche, mise en œuvre des réformes, amélioration et attractivité des carrières de chercheur. Le pilotage de la recherche sera dynamisé. L'Agence nationale de la recherche, dotée de 45 millions d'euros supplémentaires, consacrera des financements accrus à des programmes d'excellence. Les missions et l'organisation rénovées des grands organismes concourront à ce pilotage renforcé, lorsque leurs périmètres seront clarifiés. Pour mener à son terme la réforme de l'évaluation, il convient d'examiner la pertinence du maintien d'évaluations concurrentes à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le Rapporteur spécial souhaite voir étendre aux organismes de recherche, comme aux universités, la faculté de recourir à des contractuels. Il appelle enfin à une ambitieuse réforme de la gouvernance de l'Union européenne dans le domaine de l'espace.

48 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 34,  
du 31 octobre 2008*  
**M. Daniel Garrigue**



## → RECHERCHE DANS LES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Rapporteur spécial, après avoir pris acte de la progression de 6,5 % des crédits de la mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur en 2009, constate que les crédits consacrés au développement durable ne représentent qu'un dixième de ceux de la mission, soit 24,6 milliards d'euros, et moins de 25 % de ceux alloués à la recherche. Tout en se félicitant de l'engagement pris par le Gouvernement dans le cadre de la loi sur le Grenelle de l'environnement, de consacrer un milliard d'euros supplémentaires à la recherche dans le domaine du développement durable sur la période 2009-2012, il s'interroge sur la réalité de ces suppléments de crédits. En effet, ses auditions ont montré que, pour plus de 50 %, ils ne correspondent pas à des moyens budgétaires supplémentaires mais à de simples redéploiements. Il estime donc nécessaire que le Parlement assure un suivi de la mise en œuvre de cet engagement afin d'évaluer la traduction concrète des orientations qui seront retenues tant sur le plan politique que budgétaire.

44 p. 1,50 €

## → ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VIE ÉTUDIANTE

À la satisfaction du Rapporteur spécial, conformément aux engagements présidentiels, le budget de l'enseignement supérieur augmentera d'un milliard d'euros en 2009, hors « plan Campus ». La réforme de l'allocation des moyens aux universités est fidèle aux préconisations de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) en juin 2008. Elle prévoit d'attribuer 13 % des dotations en fonction de la performance. Le plan carrières instaure une gestion plus personnalisée des ressources humaines, mais il faudra envisager une réforme qui permette aux universités de gérer leurs recrutements, tout en maintenant un statut national. L'effort engagé en 2008 sur l'immobilier sera poursuivi ; dans ce cadre, il conviendra de clarifier les modalités d'organisation des partenariats public-privé. L'augmentation et la simplification des bourses seront poursuivies ; l'échéancier des versements devra être revu, la rentrée universitaire ayant désormais souvent lieu en septembre. Enfin, un effort significatif pour le logement étudiant permettra d'approcher les objectifs du « plan Anciaux ».

68 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 35,  
du 30 octobre 2008*  
**M. Alain Claeys**



*Rapport n° 1198, annexe 36,  
du 3 novembre 2008*  
**M. Laurent Hénart**



## → PENSIONS

La mission Régimes sociaux et de retraite retrace l'ensemble des subventions d'équilibre versées par l'État à différents régimes spéciaux de retraite, comme ceux de la SNCF, de la RATP ou des mines. Le compte d'affectation spéciale Pensions regroupe les dépenses de l'État employeur dues au titre des pensions civiles et militaires ainsi que d'autres dépenses viagères. À partir d'une analyse fine des exécutions des années précédentes et des hypothèses justifiant les montants des crédits pour 2009, les Rapporteurs spéciaux mettent en lumière des lacunes dans la sincérité de certaines lignes budgétaires sous-dotées. Ils décrivent également en détail la réforme des régimes spéciaux de l'automne 2007 ainsi que le régime des pensions applicables aux fonctionnaires civils et militaires de l'État et les évolutions qui l'ont affecté depuis 2003.

80 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 37,*

*du 12 novembre 2008*

**M. Patrick Lemasle**



et

**M. Michel Vergnier**



## → COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après s'être réjoui de la progression de 2,3% des crédits de la mission en 2009, le Rapporteur spécial rappelle que 2009 constitue le premier exercice de la loi de programmation des finances publiques 2009-2011. Celle-ci prévoit, notamment, que les concours de l'État aux collectivités locales (aussi bien concours budgétaires que prélèvement sur recettes) évoluent au même rythme que l'évolution prévisionnelle des prix. Le Rapporteur spécial précise donc la manière dont évoluera le périmètre normé pour absorber de nouvelles dotations (articles 71 et 72 du projet de loi de finances) par l'utilisation accrue des variables d'ajustement (article 67) et la définition de nouvelles règles de répartition de la DGF (articles 69 et 70). Il souligne enfin que les transferts de compétences opérés depuis 2002 ont été entourés de garanties particulières sur l'évaluation des compensations à accorder et le respect de l'autonomie financière. Le bilan des comptes des départements et des régions en 2007 montre d'ailleurs en moyenne une situation financière saine.

200 p. 4 €

*Rapport n° 1198, annexe 38,*

*du 10 novembre 2008*

**M. Marc Laffineur**



## → REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

Les crédits de Remboursements et dégrèvements, qui ont un caractère évaluatif et viennent en atténuation des recettes fiscales brutes de l'État, connaîtront en 2009 une progression significative (+ 8,1%). À l'exception des dépenses fiscales, cette évolution est largement spontanée et sans impact sur le solde budgétaire. Un groupe de travail, auquel participe le Rapporteur spécial, conduit actuellement une réflexion approfondie en vue d'améliorer la lisibilité de cette mission « technique ». L'objectif est de limiter l'effet d'écrasement dû au volume considérable des remboursements de crédits de TVA et, s'agissant des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, de reclasser les crédits selon leur nature et non pas simplement par type d'impôts concernés. La nouvelle nomenclature pourrait voir le jour pour le budget 2010. Parallèlement, le Gouvernement a remarquablement renforcé l'évaluation et la maîtrise des dépenses fiscales, étroitement liées à cette mission, et dont l'encadrement est un enjeu majeur pour nos finances publiques.

84 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 39,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Jean-Yves Cousin**



## → SANTÉ

Les changements de périmètre qui caractérisent le budget de la santé publique pour 2009 contribuent à une meilleure lisibilité de cette politique, même si sa mise en œuvre repose essentiellement sur l'assurance maladie et non sur l'État : les moyens engagés en faveur de l'accès aux soins des plus démunis et de la veille et de la sécurité sanitaires relevaient en effet naturellement du champ de la mission Santé qu'ils intègrent désormais. Si le Rapporteur spécial approuve pleinement les moyens supplémentaires qui seront alloués à l'aide médicale de l'État et à la formation médicale initiale, il appelle toutefois à la poursuite résolue de cet effort, à l'occasion des deux réformes législatives d'importance qui sont prévues en 2009 : d'une part, la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, d'autre part, une nouvelle loi de santé publique, qui devra définir les nouvelles priorités de santé publique à partir de l'évaluation des différents plans qui ont été mis en œuvre au cours de la période qui s'achève.

114 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 40,  
du 13 novembre 2008*  
**M. Gérard Bapt**



## → SÉCURITÉ PUBLIQUE

De 2002 à 2007, la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure a permis d'augmenter les effectifs, d'améliorer les rémunérations, les moyens de fonctionnement et d'équipement, de réorganiser les services, de financer le redéploiement territorial des circonscriptions de police et de gendarmerie. Aux yeux du Rapporteur spécial, les résultats sont remarquables et pleinement perceptibles dans les statistiques de la délinquance. À présent, l'effort de rigueur impose à la Sécurité publique de faire mieux pour moins cher. Il faut veiller à ce que ces deux impératifs ne soient pas contradictoires, la poursuite d'une amélioration des résultats devant suivre l'optimisation des moyens. Dès lors, le poids considérable des charges de personnel (rémunérations, pensions et charges sociales) rend impérative la poursuite des réformes : priorité à la police scientifique, réorganisation de la sécurité publique, diminution des gardes statiques, mutualisation des moyens de la police et de la gendarmerie, chasse aux doubles emplois.

52 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 41,  
du 3 novembre 2008*  
**M. Michel Diefenbacher**



## → SÉCURITÉ CIVILE

La sécurité civile mobilise plus de 5,5 milliards d'euros de dépenses : 415 millions d'euros pour la mission Sécurité civile du ministère de l'Intérieur, près de 551 millions d'euros de crédits d'autres ministères, environ 400 millions pour les brigades de pompiers de Paris et de Marseille et plus de 4,2 milliards pour les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Depuis l'achèvement de la départementalisation des SDIS en 2001, leurs dépenses ont augmenté de 45,8%, alors que le nombre de leurs interventions augmentait seulement de 8,4%. Le nombre de sapeurs-pompiers professionnels s'est accru de plus de 10000 en dix ans (à 38700 en 2007). Appelant à une pause dans les dépenses et les recrutements, le Rapporteur spécial propose de revoir les rythmes de travail, qui reposent encore essentiellement sur des gardes de 24 heures. À la suite du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, le renforcement des pouvoirs des préfets de zone devra s'accompagner d'un véritable retour de l'État au cœur du dispositif de sécurité civile.

68 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 42,  
du 22 octobre 2008*  
**M. Georges Ginesta**



## → SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

La mission Solidarité, insertion et égalité des chances totalise 11,2 milliards d'euros de crédits de paiement pour 2009 et doit poursuivre son évolution dynamique en 2010 et 2011. Le rapport spécial donne une vision large de l'action de l'État dans ce domaine : lutte contre la pauvreté, action en faveur des familles vulnérables, financement du handicap et de la dépendance – avec une majoration de 25 % de l'allocation adulte handicapé d'ici 2012 et la création de 1 400 places en établissements et services d'aide par le travail. Le rapport décrit en détail le dispositif du revenu de solidarité active, son financement ainsi que les premiers résultats obtenus. L'Assemblée nationale a adopté un amendement proposé par le Rapporteur spécial, tendant à la création, en annexe au projet de loi de finances, d'un document de politique transversale (DPT) relatif à la politique d'égalité entre hommes et femmes, qui assurera une meilleure information du Parlement, en donnant une vue exhaustive sur l'ensemble des dispositifs et financements mobilisés à cette fin.

124 p. 3 €

## → SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

L'expérience a enseigné au Rapporteur spécial que chaque année, les ministres successifs chargés de la Jeunesse et des sports rivalisent d'astuce pour prouver que leur budget est excellent, car en augmentation. Pour 2009, il serait bien difficile d'annoncer un bon budget, même en utilisant les artifices consistant à faire des comparaisons à structures non constantes et à amalgamer aux crédits de l'État ceux du Centre national de développement du sport (CNDS). En effet, la baisse est flagrante, assumée et programmée, puisqu'elle se poursuivra fortement dans les années à venir. Le Rapporteur spécial souligne que les différentes activités du ministère ne sont pas toutes touchées de la même manière, quoiqu'avec des moyens humains et d'intervention quasiment tous en baisse. Dans le double contexte de la récession économique et de la modernisation des politiques publiques, le Rapporteur spécial s'est efforcé de trouver au fil des pages du projet de loi de finances, des choix explicites, le sens donné à la mission, mais à son grand regret, sans succès.

72 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 43,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Jean-Marie Binetruy**



*Rapport n° 1198, annexe 44,  
du 3 novembre 2008*  
**M. Henri Nayrou**



## → POLITIQUES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

La France a bénéficié d'une exceptionnelle baisse du chômage, encore accélérée par les réformes structurelles mises en œuvre en 2007 et en 2008. Depuis quelques semaines cependant, le marché du travail traverse un «trou d'air» sous l'effet déstabilisateur de la crise bancaire et financière mondiale. Le Rapporteur spécial note avec satisfaction que le chef de l'État et le Gouvernement se sont mobilisés afin de garantir la liquidité du système financier et de cantonner les effets de contagion à l'économie réelle. Ces initiatives volontaristes ont été prolongées par des réformes concrètes en faveur de l'emploi, annoncées par M. Nicolas Sarkozy le 28 octobre dernier. La mission Travail et emploi reflète cette mobilisation de la politique de l'emploi, avec des crédits représentant 11,7 milliards d'euros. Elle bénéficie des économies dégagées grâce aux efforts de rationalisation et d'optimisation des moyens entrepris depuis 2007. À ce titre, le projet de loi de finances pour 2009 constitue un budget de transition, marqué par une mobilisation inédite en faveur de l'emploi.

88 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 45,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Frédéric Lefebvre**



## → ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

L'économie mondiale est confrontée à la plus importante crise économique depuis les années 1930. Aux yeux du Rapporteur spécial, le Gouvernement n'en a pas pris la mesure : les politiques de l'emploi paraissent avoir été sacrifiées au stress budgétaire, comme le montrent la diminution de 5,8% des crédits ainsi que les articles du projet de loi de finances relatifs à l'emploi. Ces politiques ne sont plus adaptées à la situation et à l'évolution prévisible du marché du travail, sur lequel la porosité entre emploi et chômage s'est accrue. La formation professionnelle (25,9 milliards d'euros) est concentrée sur ceux qui en ont le moins besoin. Les dotations consacrées à l'anticipation des suppressions d'emploi, à la création de cellules de reclassement et aux congés de reclassement sont insuffisantes pour faire face à la crise. Dans ce contexte précaire, le Rapporteur spécial appelle clairement à une nouvelle politique de l'emploi et de la formation qui relève les défis de demain : évolution des métiers, mutations démographiques, accès de tous à la qualification.

116 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 46,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Gaëtan Gorce**



## → VILLE

L'État, par son concours à la politique de la ville, vient corriger les erreurs commises jadis dans un domaine de solidarité nationale. Cette politique n'est donc dans son principe ni contestable ni contestée. L'une de ses principales expressions, le programme national de rénovation urbaine lancé en 2003, enregistre des résultats jugés très positifs. Sa poursuite repose sur des dotations de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) qui permettront de faire face aux engagements en 2009, grâce à la mobilisation des ressources du « 1 % logement ». Il n'en reste pas moins que les perspectives de financement rendront nécessaires, à l'horizon de trois ou quatre ans, de recourir à l'État, pour franchir ce qu'il est convenu d'appeler la « bosse de l'ANRU ». Par ailleurs, la modification du régime des exonérations de charges sociales en zones franches urbaines illustre, pour le Rapporteur spécial, le manque de continuité de la politique de l'État. C'est pourquoi son efficacité est globalement et fortement affectée par un manque de confiance des acteurs économiques.

52 p. 1,50 €

*Rapport n° 1198, annexe 47,  
du 10 novembre 2008*  
**M. François Goulard**



## → LOGEMENT

6,9 milliards d'euros de crédits de paiement et 12 milliards d'euros de dépenses fiscales sont destinés au logement en 2009. Des changements de périmètre rendront cette politique plus lisible et s'inscrivent dans le cadre d'une profonde réforme de la participation des employeurs à l'effort de construction. L'ensemble des crédits consacrés au développement de l'hébergement des personnes démunies ou sans domicile fixe relèvera désormais de la mission Ville et logement. Par ailleurs, en 2009, le « 1 % logement » sera appelé à contribuer aux actions prioritaires de la politique du logement : il financera les actions de l'Agence nationale de l'habitat, laquelle voit son champ d'intervention étendu à la politique de lutte contre l'insalubrité. Le Rapporteur spécial approuve la hausse, à 1,12 milliard d'euros, des crédits du programme Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, qui permet une remise à niveau des moyens consacrés à l'hébergement d'urgence et devrait éviter de nouvelles ouvertures de crédits en cours d'exercice.

96 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 48,  
du 12 novembre 2008*  
**M. François Scellier**



## → PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

Les prévisions du compte d'affectation spéciale Participations financières de l'État pour 2009 reconduisent un montant de 5 milliards de recettes, malgré la crise boursière et financière ; la priorité donnée au désendettement est réaffirmée. Le Rapporteur spécial constate avec satisfaction que le redressement des entreprises à participation publique se poursuit et montre que le bilan critique porté par la Cour des comptes dans son rapport public annuel 2008 sur l'action de l'Agence des participations de l'État est tout à fait excessif. Le compte financier Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics devrait être déficitaire en 2009, en raison essentiellement du montant des avances accordées au budget annexe Contrôle et exploitations aériens (BACEA) pour financer ses emprunts. Une réflexion est en cours pour assurer autrement ce financement.

72 p. 3 €

*Rapport n° 1198, annexe 49,  
du 12 novembre 2008*

**M. Camille de Rocca Serra**





# COMMISSION DES **AFFAIRES CULTURELLES**



Président  
**M. Pierre Méhaignerie**

## → RAYONNEMENT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE

La rapporteure a souhaité faire le point sur l'évolution de l'influence française en Roumanie alors même que les deux États ont signé en février 2008 une déclaration de partenariat stratégique qui devrait conduire à un renforcement des relations bilatérales. Suite à son déplacement en Roumanie, elle a constaté que la France dispose d'un capital de confiance et de nombreux réseaux d'influence en raison notamment du dynamisme des instituts culturels et des alliances françaises et de nombreux jumelages entre les collectivités territoriales françaises et roumaines. La France doit cependant trouver de nouveaux vecteurs d'influence pour moderniser son image. Elle devrait valoriser la coopération technique et administrative qui a permis d'accompagner l'intégration européenne de la Roumanie et de renforcer les liens entre universités et centres de recherche des deux pays. Enfin, forte de son expertise sanitaire, elle devrait s'impliquer dans la modernisation du système de santé roumain.

84 p. 3 €

*Avis n° 1199, tome 1,  
du 10 novembre 2008*  
**Mme Michèle Delaunay**



## → SÉCURITÉ ET QUALITÉ SANITAIRES DE L'ALIMENTATION

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (AESA) sont deux organismes qui remplissent des missions assez proches en matière de sécurité sanitaire de l'alimentation, dont l'articulation est explicitement prévue dans leurs textes fondateurs, mais dont la mise en place n'a pas été exempte de difficultés. Si peu de réelles divergences ont en définitive été enregistrées et si de notables progrès dans leurs relations ont déjà eu lieu, des améliorations de leurs modes de fonctionnement restent encore possibles et devront être explorées au cours de la présidence française de l'Union européenne, notamment pour peser sur le futur plan stratégique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) pour les années 2009-2013 que le Conseil est appelé à commenter.

48 p. 1,50 €

*Avis n° 1199, tome 2,  
du 4 novembre 2008*  
**Mme Jacqueline Fraysse**



## → ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

Le premier Conseil de modernisation des politiques publiques a annoncé le 12 décembre 2007 une rationalisation de l'administration au service des anciens combattants, qui conduira à la disparition progressive de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) du ministère de la défense. L'objectif de la réforme est d'améliorer la qualité du service par l'institution d'un interlocuteur unique du monde combattant au niveau départemental et une plus grande rapidité de traitement des dossiers. D'importants gains en termes de masse salariale et de fonctionnement sont également attendus. Menée sur la période 2008-2011, la réforme impliquera le redéploiement ou la suppression des postes de la direction (1 365 personnes) et le transfert à différents repreneurs des missions exercées par la DSPRS et des crédits afférents (3,26 Md€ pour 2009). Elle conduira à réorganiser en profondeur le niveau déconcentré de l'Office national des anciens combattants. L'enjeu de la réforme étant de garantir aux anciens combattants un service de proximité de qualité, les efforts devront principalement porter sur la formation des personnels et la modernisation des systèmes d'information.

56 p. 1,50 €

*Avis n° 1199, tome 3,  
du 4 novembre 2008*  
**M. Jean-Claude Mathis**



## → CULTURE

Le rapporteur s'est intéressé au sens de l'« obligation de résultats » pour les structures subventionnées du spectacle vivant, formulée par le Président de la République dans la lettre de mission adressée le 1<sup>er</sup> août 2007 à la ministre de la culture et de la communication. Pour ce faire, il a rencontré une vingtaine d'acteurs du secteur à Paris et s'est rendu à Strasbourg et à Rennes pour se rendre compte des modalités de mise en œuvre sur le terrain de cette lettre de mission, ainsi qu'au Royaume-Uni et en Suède pour évaluer les réflexions en cours. Il a ensuite réalisé un état des lieux des budgets alloués aux structures subventionnées de spectacle vivant (institutions et compagnies) ; une évaluation des crédits prévus dans la loi de finances pour 2009 pour le secteur et de leur adéquation avec les besoins exprimés ; un état des lieux comparatif des dispositifs de contractualisation et du soutien aux structures subventionnées de spectacle vivant et un bilan de la mise en œuvre des indicateurs de performance de la loi organique relative aux lois de finances.

88 p. 3 €

*Avis n° 1199, tome 4,  
du 3 novembre 2008*  
**M. Marcel Rogemont**



## → ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

À partir du moment où la Nation fixe des objectifs de performance à l'enseignement scolaire, ils doivent être concrétisés sur le terrain par ceux qui assurent la direction des écoles primaires et des établissements du second degré. C'est pourquoi le rapporteur a centré son avis sur la gouvernance des établissements et propose que les directeurs d'école bénéficient d'un statut leur donnant l'autorité nécessaire pour coordonner l'action des enseignants, à condition d'être placés à la tête d'établissements publics d'enseignement primaire dotés de l'autonomie pédagogique et regroupant un nombre suffisant de classes et que la formation et les responsabilités des chefs d'établissement évoluent pour faire d'eux les « pilotes pédagogiques » des collèges et des lycées. Par ailleurs, le projet d'école ou d'établissement doit être centré sur l'amélioration, mesurée par des indicateurs qualitatifs, des acquis des élèves sur une durée de cinq ans et prévoir une « procédure d'alerte publique » en cas de dérapage des résultats constatés. Le rapporteur a rencontré une trentaine d'interlocuteurs et s'est déplacé dans les académies de Lille et Rennes pour rencontrer les équipes sur le terrain.

52 p. 1,50 €

*Avis n° 1199, tome 5,  
du 31 octobre 2008*  
**M. Frédéric Reiss**



## → MÉDIAS

Le rapporteur a souhaité se pencher sur les liens complexes existant entre la presse et Internet. Les inquiétudes qui se font jour dans les entreprises de presse, les nombreuses difficultés financières rencontrées par les journaux au cours des dernières années l'ont conduit à vouloir faire un point sur le rôle et la nécessaire évolution de la presse française à l'heure du multimédia, en espérant que cette contribution alimentera de manière constructive les réflexions engagées par le Président de la République dans le cadre des États généraux de la presse. Après avoir rencontré les professionnels français de la presse et de l'Internet et s'être rendu à New York pour voir comment les groupes de presse américains faisaient face à ces nouveaux défis, le rapporteur fait trois propositions de modifications du cadre juridique de la presse pour l'adapter au numérique portant sur le régime fiscal, les droits d'auteurs et les aides publiques.

72 p. 3 €

*Avis n° 1199, tome 6,  
du 4 novembre 2008*  
**M. Christian Kert**



## → VIE ÉTUDIANTE

L'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle des étudiants figure désormais parmi les six missions de service public de l'enseignement supérieur énumérées à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités. Cette mission doit aujourd'hui se traduire dans les faits. Elle nécessite la mobilisation de tous. La rapporteure a rencontré de nombreux interlocuteurs du monde universitaire et professionnel, notamment lors de ses déplacements dans les universités de Lille I, Nancy I, Paris VIII et Paris Est-Marne-la-Vallée. Son rapport évalue les crédits alloués dans la loi de finances pour 2009 à cette nouvelle mission du service public de l'université, dresse un premier bilan du dispositif d'orientation active, de la mise en place et du rôle attendu des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAI), analyse la mise en œuvre de l'obligation faite aux universités de publier des statistiques relatives à l'insertion professionnelle des étudiants et fait des propositions pour améliorer l'efficacité des nouveaux instruments mis en place par la loi.

56 p. 1,50 €

*Avis n° 1199, tome 7,  
du 31 octobre 2008*

**Mme Valérie Rosso-Debord**



## → RECHERCHE

L'avis est consacré à la valorisation de la recherche qui consiste à transférer les résultats de la recherche académique à la sphère économique. Elle permet à la société de bénéficier des avancées scientifiques, grâce aux nouvelles thérapies issues de la recherche médicale par exemple, et est un facteur de compétitivité de l'économie. Cette activité, bien qu'inscrite parmi les objectifs prioritaires de la recherche publique, demeure encore embryonnaire. Procédant à l'audition de représentants des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche, le rapporteur a constaté que les services gérant ces activités restent émiettés, peu professionnalisés et souffrent d'un manque de reconnaissance. Pour inscrire durablement cette activité dans le paysage de la recherche publique française, il juge fondamental de mettre fin à la copropriété public/privé des brevets, de lancer un nouvel appel à projets de mutualisation des services de valorisation, de mieux prendre en compte cette activité dans le déroulement de la carrière des chercheurs et dans les critères de classement des établissements d'enseignement supérieur.

44 p. 1,50 €

*Avis n° 1199, tome 8,  
du 31 octobre 2008*

**M. Olivier Jardé**



## → SANTÉ

Alors que les questions de sécurité alimentaire et environnementale sont au cœur des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens, quel bilan dresser de la création de l'AFSSA et de l'AFSSET ? Le rapport souligne tout d'abord que l'institution de ces agences, fondées sur le même principe de séparation entre l'expertise scientifique et la gestion des risques sanitaires mais conçues selon deux modèles très différents, a constitué une avancée majeure en permettant d'appuyer la décision publique sur une évaluation des risques dont la qualité et l'indépendance ont été renforcées. Le dispositif actuel présente toutefois certaines insuffisances, liées notamment à l'enchevêtrement de certaines des compétences des agences et aux difficultés rencontrées par l'AFSSET pour exercer pleinement son rôle de tête de réseau. Le rapport envisage dès lors plusieurs pistes de réforme pour simplifier les conditions de pilotage par l'État, optimiser et renforcer les moyens d'expertise et rendre ce système d'agences plus lisible et mieux coordonné, en proposant notamment le rapprochement de l'AFSSA et de l'AFSSET.

104 p. 3 €

*Avis n° 1199, tome 9,  
du 13 novembre 2008*

**M. Jean-Marie Rolland**



## → SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Ce rapport porte sur les actions de l'État pour l'égalité entre les hommes et les femmes. À cet égard, des politiques volontaristes sont actuellement menées dans plusieurs domaines : la lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion de l'égalité dans le champ professionnel, la promotion d'une véritable mixité dans les filières scolaires, etc. Cependant, certains indicateurs restent décevants, voire inquiétants car ils se dégradent : on relève en particulier une inégalité persistante des hommes et des femmes face à la retraite et de respect entre les sexes parmi les jeunes. Par ailleurs, l'action de l'État dans le domaine de l'égalité des sexes reste marquée par une certaine instabilité institutionnelle, la multiplicité des instances consultatives, la dispersion des subventions, le manque de dimension transversale et de coordination. Le rapport conclut sur des pistes de réforme en appelant aussi à la réaffirmation de méthodes et de valeurs communes quant à la diffusion de l'égalité entre les sexes.

80 p. 3 €

*Avis n° 1199, tome 10,  
du 7 novembre 2008*

**Mme Valérie Boyer**



## → HANDICAP ET DÉPENDANCE

Le rapport étudie les causes et les conséquences de la diversité des situations des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Le statut, les différentes modalités d'organisation, le fonctionnement des organes des MDPH et le financement des MDPH sont analysés. Il en ressort que les MDPH sont avant tout confrontées à un problème majeur de gestion des personnels. La coexistence d'agents relevant de huit statuts différents rend la gestion des MDPH particulièrement difficile. Leur transformation en établissements publics locaux permettrait l'intégration des personnels dans la fonction publique territoriale et faciliterait la gouvernance de ces structures dont le statut de groupement d'intérêt public a été élaboré pour faciliter l'association des différents partenaires à la mise en place et au fonctionnement des MDPH. Il s'avère inadapté au moment où, avec la mise en place du cinquième risque dépendance, les MDPH sont appelées à être transformées en maisons de l'autonomie. Le rapport attire également l'attention sur les manquements de l'État en matière de compensation financière des absences de mise à disposition de personnels.

96 p. 3 €

*Avis n° 1199, tome 11,  
du 7 novembre 2008*  
**Mme Bérengère Poletti**



## → SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Ce rapport, précédé de nombreuses auditions et d'une table ronde rassemblant plusieurs associations de jeunesse et d'éducation populaire du Calvados, procède à une évaluation de l'action des associations d'éducation populaire en faveur de l'emploi. L'étude du « Parcours animation sport » (PAS), dispositif d'accompagnement des jeunes vers les métiers de l'animation et du sport, révèle les difficultés que peut engendrer l'insuffisance des moyens accordés aux associations d'éducation populaire et la nécessité d'une réflexion plus approfondie sur différents sujets : les modalités de la transposition en droit français de la directive communautaire sur les services de 2006, la réaffirmation des missions de l'éducation populaire, l'établissement de liens entre politiques d'information, politiques de formation et emploi, l'amélioration du dispositif d'évaluation des postes du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) ou encore l'institution de formes nouvelles de pluriactivité.

64 p. 1,50 €

*Avis n° 1199, tome 12,  
du 31 octobre 2008*  
**Mme Laurence Dumont**



## → TRAVAIL ET EMPLOI

Le thème retenu pour l'avis budgétaire est le fonctionnement des cellules de reclassement. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement vers le retour à l'emploi des salariés licenciés pour motif économique qui est présent dans plus de 80 % des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). Le financement de cette mesure incombe en principe aux entreprises mais l'État peut prendre en charge cette dépense en cas de difficultés financières : 31 millions d'euros sont prévus à cet effet dans le budget. Après avoir rappelé les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement de cet outil, le rapporteur pour avis propose des améliorations du dispositif portant sur les modalités d'évaluation et d'adaptation, le pilotage, le contrôle. Le rapporteur pour avis étend enfin sa réflexion à l'ensemble du droit du reclassement qu'il suggère de réformer pour accroître la lisibilité et l'efficacité des mesures existantes en vue d'une plus grande égalité entre les salariés licenciés dans le cadre des mesures pour l'emploi.

88 p. 3 €

*Avis n° 1199, tome 13,  
du 10 novembre 2008*

**M. Gérard Cherpion**



# COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES



Président  
**M. Patrick Ollier**

## → AGRICULTURE, PÊCHE, ALIMENTATION, FORÊT

L'examen des crédits alloués en 2009 à la mission Agriculture intervient dans un contexte de forte incertitude : baisse des prix sur les marchés agricoles, maintien du coût élevé des intrants, crise liée à la fièvre catarrhale dans les secteurs bovin et ovin, diminution des soutiens directs aux agriculteurs dans le bilan de santé de la politique agricole commune. En hausse de 2,7 % par rapport à 2008, la dotation de la mission permettra de financer les priorités du ministère en faveur de la promotion d'une agriculture durable et compétitive : installation des jeunes ; mise en œuvre du volet agricole du Grenelle de l'environnement ; soutien aux secteurs en difficulté. La progression des crédits contribuera également à assurer un rattrapage pour certaines actions - offices agricoles, lutte contre les maladies animales - ou à diminuer les reports de charges. La réorganisation des services du ministère et de ses modalités d'intervention permettra en outre de réaliser des économies notables.

88 p. 3 €

*Avis n° 1200, tome 1,  
du 4 novembre 2008*

**M. Antoine Herth,  
M. Gilles d'Ettore  
et M. Jean-Sébastien Vialatte**



## → ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Ce rapport pour avis décrit l'évolution des crédits budgétaires demandés pour 2009 au titre de la prévention des risques, de l'énergie et de la gestion économique et sociale de l'après-mines. La nouvelle architecture du programme « Environnement et énergie » traduit la volonté des pouvoirs publics d'assurer la fourniture énergétique du pays dans le respect des impératifs liés au respect de l'environnement et à la lutte contre le réchauffement climatique. Le rapport étudie l'évolution du secteur des énergies renouvelables et analyse les déterminants de la croissance de la consommation – et de la production – d'électricité. Enfin, il aborde l'avenir du nucléaire, dans le cadre du nouveau modèle de croissance, fondé sur le développement durable et la sobriété énergétique, objectifs que poursuit la France.

64 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 2, volume 1,  
du 5 novembre 2008*

**M. Christophe Priou**



## → TRANSPORTS TERRESTRES

Ce rapport sur le budget des transports terrestres pour 2009 présente l'évolution des moyens financiers alloués au secteur des transports routiers, ferroviaires et fluviaux. Il prend place dans un contexte particulier, marqué à la fois par la marche vers une logique de développement durable – que consacre l'adoption du projet de loi relatif à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement » le 21 octobre 2008 – et par l'évolution de la situation économique mondiale, marquée par un accroissement significatif des prix de l'énergie. Martial Saddier analyse ces évolutions et fait le point sur l'évolution de la politique de transfert modal, laquelle constitue l'élément clé de la nouvelle vision des transports en France. Il présente aussi plusieurs grands projets, comme la construction du canal « Seine-Nord-Europe », la réforme du fret ferroviaire et l'aménagement d'autoroutes de la mer ou de lignes à grande vitesse.

64 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 2, volume 2,  
du 5 novembre 2008*  
**M. Martial Saddier**



## → TRANSPORTS AÉRIENS

Les crédits consacrés aux transports aériens pour 2009 s'inscrivent dans un contexte de mutations. Au plan financier, l'architecture globale de ce budget se trouve sensiblement modifiée, les crédits étant regroupés au sein du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » de manière à accroître la lisibilité de l'action de l'État. Au plan économique, les bouleversements internationaux récemment intervenus – en premier lieu, la hausse des prix du carburant – rendent incertaine l'évolution des activités de transport aérien. Enfin, au plan environnemental, les premières suites données aux travaux du « Grenelle de l'environnement » ont d'ores et déjà eu un impact significatif sur le secteur des transports. L'avis présenté par Jean-Claude Fruteau fait le point sur ces différents facteurs et dresse un bilan des évolutions de la réglementation communautaire, en particulier pour qui concerne le « ciel unique », la situation de nos aéroports et les données environnementales.

88 p. 3 €

*Avis n° 1200, tome 2, volume 3,  
du 5 novembre 2008*  
**M. Jean-Claude Fruteau**



## → AFFAIRES MARITIMES

L'avis analyse les crédits destinés à financer notre politique maritime – ce travail n'étant plus réalisé par la commission des finances depuis l'entrée en vigueur de la LOLF. Cette année, l'étude porte plus spécifiquement sur les moyens destinés à assurer la sécurité maritime, dans le cadre du plan de remise à niveau des infrastructures lancé depuis cinq ans (CROSS). Suite au vote de la loi portant réforme portuaire, le rapporteur s'est ensuite attaché à suivre l'application de cette loi au plan financier, ainsi que l'insertion des ports dans la logique du « Grenelle de l'environnement ». Le document passe en revue l'ensemble des aides destinées à soutenir la flotte de commerce, en évaluant leur impact sur le pavillon français – notamment le registre international français mis en place en 2005. Enfin, l'avis décrit la réforme de l'enseignement maritime, entamée cette année en vue de développer l'emploi marin.

80 p. 3 €

*Avis n° 1200, tome 2, volume 4,  
du 5 novembre 2008*  
**M. Jean-Yves Besselat**



## → ÉQUIPEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet avis analyse les crédits consacrés aux programmes budgétaires 113 « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité », 159 « Information géographique et cartographique » et 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » de la mission « Écologie, développement et aménagement durables », dont ils représentent plus de 40 % de la dotation globale. Le rapporteur considère que, malgré leur progression, les dotations budgétaires du programme 113 restent sous dimensionnées au regard des objectifs du Grenelle de l'environnement. Quant à celles du programme 217, elles traduisent pour la deuxième année consécutive la baisse programmée des emplois publics. Enfin, les dotations du programme 159 sont reconduites à l'identique.

88 p. 3 €

*Avis n° 1200, tome 2, volume 5,  
du 5 novembre 2008*  
**M. Philippe Plisson**



## → ENTREPRISES

L'examen des crédits en faveur des entreprises inscrits dans la mission « Économie » revêt en cette période de crise financière un aspect particulier et invite à remettre en perspective l'ensemble de l'action du Gouvernement en faveur du soutien, du développement et de la compétitivité des entreprises. Le rapport décrit les crédits en faveur du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), de diverses actions de formation et d'actions collectives de soutien à l'industrie ou aux pôles de compétitivité. Il retrace également les évolutions de l'environnement réglementaire des entreprises intervenues dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

56 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 3, volume 1,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Jean-Paul Charié**



## → TOURISME

Le tourisme, qui représente 6,3% du produit intérieur brut en 2007, est passé du rang d'action au sein du programme « Développement et régulation économiques » à celui de programme de la mission « Économie ». Cette évolution va dans le sens d'une meilleure présentation des moyens alloués par l'État, même si elle complique la comparaison avec le dispositif précédent. Si les crédits proposés pour 2009 baissent de 9 %, il faut noter que plusieurs lignes budgétaires ont été transférées. En outre, la RGPP a conduit à fusionner la direction du tourisme dans une direction générale, ce qui entraîne de fait la disparition de la direction du tourisme. Dans le contexte présent de crise économique, le tourisme a besoin d'une relance de son offre. Cette mission a été confiée à Maison de la France, qui doit se rapprocher d'ODIT France pour former une agence pour le développement touristique. Quant aux politiques sociales, elles sont désormais confiées à l'Agence nationale pour les chèques-vacances.

68 p. 3 €

*Avis n° 1200, tome 3, volume 2,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Daniel Fasquelle**



## → COMMERCE EXTÉRIEUR

Ministre délégué en charge du commerce extérieur de 2004 à 2005, François Loos donne dans ce rapport les éléments de contexte qui expliquent les résultats du commerce extérieur dans la période présente. Le document retrace les caractéristiques conjoncturelles et structurelles de la « nouvelle contrainte extérieure » et revient sur les causes profondes de nos faiblesses à l'exportation. Il formule ensuite plusieurs propositions tendant à améliorer la performance de l'économie française à l'international: pousser l'avantage dans nos domaines d'excellence – aéronautique, agroalimentaire, pharmacie... –, conforter la position dans les secteurs des services et saisir la chance de l'élargissement de l'Union européenne pour instaurer de nouvelles références. Il insiste enfin sur la nécessité de préserver le pouvoir d'attraction de la France sur les investisseurs internationaux et de renforcer l'innovation pour regagner des parts de marché mondial.

64 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 3, volume 3,*  
du 10 novembre 2008  
**M. François Loos**



## → CONSOMMATION

Dans un contexte de ralentissement économique brutal, il convient d'être particulièrement attentif aux évolutions de la consommation, laquelle constitue depuis longtemps le principal moteur de l'économie française. Le rapport étudie l'évolution des crédits dévolus au Conseil de la concurrence, qui a vocation à laisser place à une Autorité de la concurrence aux prérogatives renforcées, ainsi que le prévoit la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Le document retrace les crédits affectés au financement des missions assurées par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, qu'il s'agisse de la régulation concurrentielle des marchés, de la protection économique ou de la sécurité du consommateur. Enfin, il analyse l'évolution des effectifs de la Direction et la réorganisation qu'elle va connaître, tant du fait de la création de l'Autorité de la concurrence que de la mise en œuvre de la réforme des services déconcentrés de l'État, dans le cadre de la RGPP.

60 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 3, volume 4,*  
du 10 novembre 2008  
**M. Jean Gaubert**



## → COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET POSTES

Dominé par le segment du mobile, le marché des communications électroniques est de plus en plus intégré et il continue de croître. Les activités postales apparaissent en revanche comme un secteur peu concurrentiel et en décroissance. Le budget afférent à ces domaines reste sans commune mesure avec l'impact économique de la régulation. La couverture du territoire par les réseaux de télécommunication représente un enjeu majeur, en raison du coût des investissements – particulièrement élevé en zone peu dense – et de la montée en débit des réseaux. Le schéma concurrentiel à adopter suscite des débats avivés par le rapprochement des réseaux et des contenus, entre les tenants d'une logique industrielle et ceux d'une approche plus consumériste. Le développement de La Poste doit se poursuivre, sous peine de la voir éclater ou rachetée par ses concurrents européens. Il nécessitera des financements qui pourront être apportés par l'État, les consommateurs ou des investisseurs. L'avenir des services de proximité que fournit La Poste constitue l'autre question clé des débats à venir.

56 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 3, volume 5,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Alfred Trassy-Paillogues**



## → OUTRE-MER

Dans son rapport pour avis relatif aux crédits de la mission « Outre-mer » dans le projet de loi de finances pour 2009, Alfred Almont analyse les fondamentaux de l'économie ultramarine, qu'il juge globalement trop vulnérable malgré les outils budgétaires mis en œuvre en 2008. Il considère cependant que la progression du budget pour 2009 est encourageante en ce qu'elle répond aux fragilités particulières des territoires concernés. Dans le rapport, des développements particuliers sont consacrés à la situation de l'emploi et aux conditions de vie outre-mer, lesquelles doivent continuer d'être améliorées. Enfin, le rapporteur pose les principaux enjeux du débat en cours sur la défiscalisation.

64 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 4,  
du 6 novembre 2008*  
**M. Alfred Almont**



## → POLITIQUE DES TERRITOIRES

Investi depuis plusieurs années, en tant que rapporteur pour avis, sur les questions relatives à l'aménagement du territoire au sein de la Commission des affaires économiques, Jacques Le Nay s'attache dans ce rapport à l'analyse de la mission budgétaire « Politiques des territoires » et, plus largement, de l'ensemble des crédits consacrés à la politique transversale d'aménagement du territoire. À la suite de nombreuses auditions de responsables politiques et de gestionnaires, il retrace les évolutions des deux programmes qui composent la mission : le programme « Interventions territoriales de l'État » et le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », en insistant sur les nouvelles priorités qui leur sont affectées. Dans un contexte marqué par l'actualisation de plusieurs cartes d'intérêt majeur – la carte judiciaire, la carte militaire et la carte médicale –, il présente les mesures d'accompagnement des restructurations prévues par les pouvoirs publics. Les progrès observés dans l'aménagement numérique du territoire sont l'objet d'une étude particulière, de même que la première année de mise en œuvre des contrats de projet État-région 2007-2013.

52 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 5,  
du 31 octobre 2008*  
**M. Jacques Le Nay**



## → GRANDS ORGANISMES DE RECHERCHE

L'avis décrit les moyens consacrés aux grands organismes de recherche, dans le projet de budget pour 2009, qui sont répartis entre onze programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ». Si le budget global de la mission connaît une hausse de 6,5 % par rapport à 2008, les moyens dévolus aux grands organismes de recherche n'augmentent que de 1,27 % – hors les crédits accordés par l'Agence nationale de la recherche. En dépit de cette hausse, ces moyens demandent encore à être accrus puisque certains organismes de recherche – comme l'INSERM ou le CNRS – doivent conduire des réformes de structure importantes et que la plupart sont soumis à une maîtrise de leurs effectifs. Dans ce contexte, il serait souhaitable de maintenir les taux de la réserve de précaution au niveau de 2008 (0,25 % sur la masse salariale et 2,5 % sur l'ensemble des autres crédits de paiement) et de développer les financements pilotés par l'ANR. Enfin, ce budget confirme la priorité que la France accorde à la politique spatiale européenne, modèle de coopération et de réussite.

64 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 6,  
du 3 novembre 2008*  
**M. Pierre Lasbordes**



## → POLITIQUES DE RECHERCHE, RECHERCHE INDUSTRIELLE

Consacré au programme n° 192 de la mission « Recherche et enseignement supérieur », l'avis budgétaire porte sur les crédits des écoles d'ingénieurs – Mines, télécoms, statistiques – et sur le soutien aux pôles de compétitivité, aux projets de R&D industrielle, à l'innovation et à sa diffusion, notamment dans les PME. Le rapporteur a fait trois recommandations, non retenues par la commission : prévoir la participation des partenaires sociaux à la gouvernance des pôles de compétitivité et inclure un volet social et économique dans tous les projets de recherche ; renforcer le dispositif de contrôle du crédit d'impôt recherche ; constituer un pôle public des institutions financières pour garantir l'accès au crédit, en vue de permettre aux entreprises de développer la recherche, l'emploi et l'investissement productif. Enfin, un amendement du rapporteur – non adopté par la commission – visait à inscrire les perspectives d'emploi des chercheurs dans les critères de labellisation des pôles de compétitivité.

64 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 7,  
du 3 novembre 2008*

**M. Daniel Paul**



## → RECHERCHE DANS LES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La recherche dans les domaines du développement durable couvre trois programmes rattachés à la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » qui sont décrits par ce rapport. Le budget pour 2009 du programme « Recherche dans le domaine de l'énergie », mis en œuvre par le Commissariat à l'énergie atomique, l'Institut français du pétrole et l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie, est stable. Celui du programme « Recherche dans le domaine des risques et pollutions », mis en œuvre par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, connaît une progression de 6,5%. Enfin, le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat », mis en œuvre par le Laboratoire central des ponts et chaussées, le Centre scientifique et technique du bâtiment et l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité voit son budget accuser une baisse de 1%, laquelle ne peut être considérée comme très significative au regard des interactions de ce programme avec le précédent.

68 p. 3 €

*Avis n° 1200, tome 8,  
du 3 novembre 2008*

**M. Michel Lejeune**



## → VILLE

L'avis souligne que l'engagement en faveur des zones urbaines sensibles revêt un caractère prioritaire. Tout ministère est invité à agir au-delà du droit commun pour les quartiers en difficulté. Si ces nouvelles orientations n'entraînent pas de besoin financier, le budget des politiques de prévention augmente cependant de 7%. La loi de finances participe de la maîtrise du déficit et de la RGPP. Or l'État privilégie l'économie par rupture de partenariats plutôt que par réforme des administrations. La création des agences – ANRU, ACSÉ – n'a pas fait disparaître les superpositions – DIV, délégués du préfet. Le programme 147 aligne les exonérations de charges des zones franches urbaines sur les zones de redynamisation urbaine. Cet ajustement, à effet rétroactif, réduit l'action Revitalisation économique de 100 millions d'euros. Le texte anticipe également le projet de loi de mobilisation pour le logement, qui finance l'ANRU sur des ressources extra budgétaires. L'accord entre l'État et l'UESL pérennisant cet abondement pour les trois prochaines années reste à confirmer pour garantir les engagements antérieurs.

56 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 9,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Olivier Carré**



## → LOGEMENT

L'avis retrace la mise en œuvre de la politique budgétaire et fiscale en faveur du logement prévue dans le projet annuel de performance pour 2009, le rapporteur ayant qualifié le budget du logement de « budget de réforme ». Celui-ci est en effet marqué par des changements de périmètre majeurs, le financement de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) devant être désormais assuré pour l'essentiel par le dispositif du « 1% logement », lui-même en cours de réforme. En outre, le budget pour 2009 intègre désormais les crédits consacrés par l'État à la lutte contre l'exclusion, laquelle constitue l'un des chantiers prioritaires du Gouvernement. Les dispositions du projet de loi de mobilisation pour le logement étant étroitement liées à celles de la mission budgétaire « Ville et logement », le rapporteur présente également les principaux enjeux de la réforme des règles d'occupation dans le parc locatif social, ainsi que celle relative à la gouvernance de la participation des employeurs à l'effort de construction.

56 p. 1,50 €

*Avis n° 1200, tome 10,  
du 12 novembre 2008*  
**M. Jean-Pierre Abelin**



COMMISSION DES  
**AFFAIRES**  
**ÉTRANGÈRES**



Président  
**M. Axel Poniatowski**

## → ADAPTER LA DIPLOMATIE FRANÇAISE AU NOUVEL ÉQUILIBRE MONDIAL

Dans un contexte budgétaire très contraint, la progression de 3,8 % des crédits des programmes « Actions de la France » et « Français à l'étranger » est remarquable. Elle est due à l'augmentation, nécessaire, des contributions internationales et à la hausse de la dotation destinée à financer la gratuité de la scolarité des élèves français de certaines classes dans les lycées français.

Ce budget prend aussi acte d'une partie des propositions du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France et des décisions prises par le Conseil de modernisation des politiques publiques : création d'un centre de crise à vocation interministérielle et évolution du réseau diplomatique en préservant son universalité et en adaptant ses formats aux priorités de notre politique étrangère.

Pour le programme « Français à l'étranger », dont les crédits sont stables, la Rapporteuse s'inquiète des risques qui pèsent sur sa pérennité au-delà de 2009. Elle affirme son attachement aux dispositifs d'aide à nos compatriotes français dans le besoin et appelle à un encadrement du dispositif de gratuité pour les élèves français, afin de garantir son extension.

104 p. 3 €

*Avis n° 1201, tome 1,  
du 10 novembre 2008*  
**Mme Geneviève Colot**



## → RAYONNEMENT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE

Le réseau culturel de la France, un outil d'influence. Atteignant près de 595 millions d'euros, les crédits du programme Rayonnement culturel et scientifique demandés dans le projet de loi de finances sont en baisse, à périmètre constant, de 2,3%. Cette diminution étant appelée à se poursuivre dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2009-2012, la réforme du réseau culturel à l'étranger insufflée par la RGPP est plus nécessaire que jamais. Mais cette réforme doit être intelligente et non pas guidée par la recherche stérile d'une réduction des crédits.

C'est le sens de la réflexion sur le thème des agences qu'esquisse le Rapporteur, à propos des principaux opérateurs de l'action culturelle et universitaire à l'étranger, mais aussi du ministère lui-même, qui s'emploie à créer une « direction générale de la mondialisation. »

Ce projet de budget pour 2009 porte la marque d'une réelle ambition et prend acte d'un changement d'époque : il s'agit de passer du rayonnement à l'influence, de la subvention « brute » au cofinancement, de l'intervention directe au pilotage stratégique.

92 p. 3 €

*Avis n° 1201, tome 2,  
du 10 novembre 2008*  
**M. François Rochebloine**



## → AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

En quelques mois, la crise alimentaire a bousculé l'agenda mondial et contraint les donateurs à répondre à l'urgence humanitaire et à réviser leurs priorités. Survenant à mi-parcours du calendrier de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, elle a confirmé l'importance de l'aide publique au développement et la nécessité d'en renforcer l'efficacité.

En ce sens, la réorientation de la politique d'aide au développement de la France, décidée dans le cadre de la RGPP, est opportune et marquera une évolution décisive. Elle se traduira par un resserrement des interventions de notre pays, au niveau géographique et sectoriel, qui devrait contribuer à en garantir à la fois l'efficacité et la visibilité.

Le projet de loi de finances pour 2009 s'inscrit dans un contexte budgétaire difficile. Il doit être perçu comme une étape de transition. Si nos engagements européens et multilatéraux doivent être respectés, un rééquilibrage serait bienvenu en faveur de l'Afrique subsaharienne qui devrait être la région bénéficiant en priorité de notre aide bilatérale.

100 p. 3 €

*Avis n° 1201, tome 3,  
du 10 novembre 2008*  
**Mme Henriette Martinez**



## → DÉFENSE

Le contexte international demeure marqué par des menaces multiples et persistantes, notamment le terrorisme et la prolifération, et par des stratégies concurrentes d'appropriation des ressources stratégiques. Pour s'adapter à ces évolutions, des propositions ont été avancées dans plusieurs documents d'orientation stratégique. Ces réformes visent notamment à rendre l'armée plus compacte, et mieux équipée.

Le budget pour 2009, conçu comme une première application de ces réformes pluriannuelles, prévoit l'augmentation des autorisations d'engagement, d'environ dix milliards d'euros sur un an, principalement consacrés à l'équipement. Les services de renseignement, réorganisés, font l'objet d'un effort notable.

Deux sources de recettes exceptionnelles sont à attendre de la vente de biens immobiliers et de la cession de fréquences. Mais la modernisation de l'armée française nécessite un effort de longue haleine, et ne peut être gagée sur des financements non pérennes.

64 p. 1,50 €

*Avis n° 1201, tome 4,  
du 6 novembre 2008*  
**M. Jean-Michel Boucheron**



## → COMMERCE EXTÉRIEUR

Dépassant en 2007 les 39 milliards d'euros, le déficit atteint un nouveau record qu'aggrave la baisse continue du nombre d'entreprises exportatrices. Le temps de la mise en accusation de l'euro fort et du pétrole cher est néanmoins révolu puisque le Gouvernement reconnaît enfin le caractère structurel du déficit.

Au titre des remèdes, si les exportations sont le miroir de la santé de l'économie française, une politique en faveur de l'export qui n'encouragerait pas l'innovation et la solidarité entre les entreprises est vouée à l'échec. Cependant, cela ne signifie nullement qu'il faille négliger les outils de soutien à l'exportation.

Un effort salubre est accompli en faveur d'une plus grande lisibilité du dispositif. Ubifrance se voit accorder les moyens d'assumer son rôle de pilote sur la « route de l'export » pour les entreprises. L'augmentation de ses crédits d'intervention traduit la priorité accordée aux actions en faveur des entreprises plutôt qu'à ses frais de fonctionnement.

Des problèmes restent cependant en suspens : le coût trop élevé pour les PME du volontariat international en entreprise, le manque de dynamisme de Coface, l'évaluation insuffisante des actions gouvernementales antérieures.

56 p. 1,50 €

*Avis n° 1201, tome 5,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Jean-Paul Bacquet**



## → IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION

Le périmètre de cette mission, créée en 2008 à la suite de la mise en place du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, est réajusté en 2009 par souci d'efficacité et en application de décisions du Conseil de modernisation des politiques publiques. Ces évolutions expliquent une grande partie de la réduction de ses crédits, qui est limitée à 5,6 % à périmètre constant.

Les moyens destinés aux demandeurs d'asile sont globalement accrus, le principal changement dans ce domaine étant le rattachement de la Cour nationale du droit d'asile à la mission Conseil et contrôle de l'État, qui renforcera son indépendance.

La lutte contre l'immigration illégale voit ses dotations abondées pour lui permettre d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par le Gouvernement. À l'occasion de plusieurs visites de centres de rétention, le Rapporteur a pu constater que les conditions de vie y étaient satisfaisantes.

La politique d'accueil des immigrés réguliers va être rationalisée par la création d'un nouvel établissement public, l'Office français pour l'immigration et l'intégration (OFII), qui sera l'interlocuteur principal des nouveaux venus pendant les cinq premières années de leur séjour en France. Il bénéficiera de nouvelles ressources propres.

108 p. 3 €

*Avis n° 1201, tome 6,  
du 4 novembre 2008*  
**M. Philippe Cochet**



## → MÉDIAS, AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

La réforme de l'audiovisuel extérieur devait mettre fin à vingt ans d'errements en rationalisant un secteur en chantier perpétuel. Force est de constater que les résultats ne sont à ce jour pas à la hauteur des promesses. Le « feuilleton » TV5 et les premiers pas de la nouvelle holding « Audiovisuel extérieur de la France » ne permettent pas encore de lever les incertitudes qui pèsent depuis longtemps sur la stratégie audiovisuelle de la France hors de ses frontières, incertitudes relevées une nouvelle fois par la Cour des comptes. 2009 sera une année décisive pour la holding qui réunit les participations de l'Etat dans les opérateurs actuels (RFI, France 24, TV5 Monde) : elle devra intégrer ses filiales aujourd'hui récalcitrantes, RFI et France 24, mettre en œuvre les priorités stratégiques définies avec l'Etat selon des modalités qui restent à préciser ainsi qu'allouer équitablement les crédits aux différentes sociétés.

2009 sera également l'occasion de tourner définitivement la page du fiasco TV5. Face à l'opposition de partenaires francophones malmenés, le Gouvernement français a en effet dû revoir sa copie sur la place de TV5 dans le nouveau dispositif, la chaîne étant finalement partenaire de la holding.

40 p. 1,50 €

*Avis n° 1201, tome 7,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Didier Mathus**





# COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE



Président  
**M. Guy Teissier**

## → ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

La fonction stratégique « connaissance et anticipation » : une priorité enfin consacrée. Les actions qui composent le programme 144 contribuent toutes à la préparation de l'avenir. Dans un monde imprévisible, cette fonction prend un caractère éminemment stratégique, ce que le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a pleinement mis en valeur, en créant notamment une nouvelle fonction consacrée à la connaissance et à l'anticipation.

L'examen des crédits proposés pour ce programme en 2009 met en évidence la volonté d'engager une remise à niveau des moyens destinés au renseignement, trop longtemps négligé. On peut par contre regretter que l'effort soit moins marqué pour la recherche de défense, l'entretien d'une capacité technologique et industrielle à même de faire face aux retournements stratégiques potentiels constituant une nécessité vitale pour la défense et la sécurité de notre pays.

72 p. 3 €

*Avis n° 1202, tome 1,  
du 5 novembre 2008*  
**M. Yves Fromion**



## → SOUTIEN ET LOGISTIQUE INTERARMÉES

Encadrer et soutenir le fonctionnement de nos armées. L'avis budgétaire portant soutien et logistique interarmées rassemble les crédits de la mission « Défense » affectés aux fonctions transverses, civiles et militaires. C'est ainsi qu'il traite des services de santé et des essences des armées, ou encore de l'accompagnement social des personnels et de leurs familles. S'y ajoutent cette année les crédits affectés à la communication et à la valorisation du patrimoine culturel, auparavant rattachés à la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Pour être hétérogènes, ces crédits sont déterminants pour la bonne marche des armées.

Le rapporteur a relevé que le budget 2009 attribue des moyens suffisants à ces services, mais a observé que leur montant repose en grande partie sur des recettes exceptionnelles. Tout en l'approuvant, il a souhaité que ce dispositif soit transitoire et décroissant, et a formulé certaines propositions de nature à dégager de nouvelles ressources.

64 p. 1,50 €

*Avis n° 1202, tome 2,  
du 6 novembre 2008*  
**M. Philippe Folliot**



## → PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES : FORCES TERRESTRES

Garantir les moyens d'une armée toujours plus engagée en opérations. L'année 2008 a été une année particulièrement difficile pour l'armée de terre avec le dramatique accident de Carcassonne et la tragique embuscade de la vallée d'Uzbeen. Le rapporteur a souhaité rencontrer les forces en allant sur les théâtres d'opérations et notamment au Kosovo. Il s'est également rendu auprès des unités expérimentant les nouveaux matériels comme le Tigre.

Le budget 2009 intervient en même temps que le Livre blanc qui fixe les nouvelles orientations stratégiques. La restructuration du ministère de la défense va directement concerner l'armée de terre qui verra ses effectifs baisser de façon encore plus importante que lors de la professionnalisation. Le montant des dotations pour 2009 apparaît donc satisfaisant compte tenu du contexte même s'il importe de veiller à ce que les équipements les plus indispensables, et notamment les hélicoptères de manœuvre, soient effectivement commandés. De même, le financement des opérations extérieures doit être vérifié pour éviter qu'elles ne soient prises en charge par les crédits d'équipement.

56 p. 1,50 €

*Avis n° 1202, tome 3,  
du 5 novembre 2008*  
**M. Jean-Louis Bernard**



## → PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES : MARINE

Pour une marine hauturière, efficace et performante. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a prévu que le format général de la marine devrait être ramené à 44 000 hommes en 2014-2015. Initiée dès 2009, cette réduction de format doit légitimement s'accompagner d'une politique dynamique de recrutement et de formation, tant pour soutenir les efforts de restructuration que pour améliorer la condition des personnels et préserver les capacités et les compétences.

Dans un contexte général de modération des dépenses, les crédits d'équipements pour 2009 marquent la volonté de préserver l'essentiel de la modernisation déjà entreprise, tout en prenant en compte les orientations et priorités dégagées par le Livre blanc : confortation de la composante sous-marine de la dissuasion et consolidation d'une marine de surface hauturière.

80 p. 3 €

*Avis n° 1202, tome 4,  
du 4 novembre 2008*

**Mme Marguerite Lamour**



## → PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES : AIR

L'armée de l'air au cœur de la réforme, ou comment concentrer les efforts pour mieux préparer l'avenir. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a confirmé les missions de l'armée de l'air et consacré sa prééminence dans la maîtrise de la troisième dimension. Le plan de réforme du ministère de la défense, déclinaison des conclusions de la RGPP, se traduira quant à lui par une rationalisation des implantations et une réduction de 25 % des effectifs de l'armée de l'air d'ici 2015. Première annuité de la loi de programmation militaire qui mettra en œuvre cette réforme, le budget 2009 opère une réduction de 15 % des effectifs de l'armée de l'air et engage la constitution des nouvelles bases de défense. En matière d'équipements, l'armée de l'air doit concentrer ses efforts autour de trois priorités : l'aviation de combat, l'aéromobilité et, dans le cadre de la fonction stratégique « connaissance et anticipation », l'équipement en drones.

72 p. 3 €

*Avis n° 1202, tome 5,  
du 31 octobre 2008*

**M. Jean-Claude Viollet**



## → ÉQUIPEMENT DES FORCES

Moderniser la gouvernance des programmes pour mieux répondre aux nouveaux besoins. Le budget 2009 constitue la première annuité de la nouvelle loi de programmation militaire qui reprend les principales orientations stratégiques du Livre blanc. Il s'inscrit dans un contexte difficile, tant sur le plan opérationnel que budgétaire, les armées devant réduire leurs dépenses de rémunération et de fonctionnement pour financer les nouveaux équipements.

Le rapporteur a proposé de renforcer le contrôle du Parlement sur les procédures d'acquisition, en particulier en cas d'achat en urgence, de façon à améliorer le pilotage général des programmes. L'implication des organes européens de coopération doit également faire l'objet d'une évaluation sans concession pour éviter les dérives actuelles qui finissent par nuire à l'efficacité opérationnelle et financière des opérations. Une réforme de la validation opérationnelle doit également être engagée pour que les équipements puissent entrer au plus vite en service et permettre aux forces déployées d'intervenir dans les meilleures conditions.

112 p. 3 €

*Avis n° 1202, tome 6,  
du 5 novembre 2008*

**M. François Cornut-Gentille**



## → ÉQUIPEMENT DES FORCES : ESPACE, COMMUNICATIONS, DISSUASION

L'espace et la dissuasion : deux priorités stratégiques de long terme à préserver. Le Livre blanc consacre l'importance de la dissuasion nucléaire et de l'espace en recommandant d'une part de préserver la double composante de la dissuasion (aéroportée et océanique) et d'autre part d'investir dans le domaine spatial de façon à disposer, à moyen et long terme, des nécessaires capacités de connaissance et d'anticipation. La modernisation de la dissuasion n'est pas remise en cause et le choix de réduire la composante aéroportée n'a encore que des conséquences limitées. L'outil technologique nucléaire devrait ainsi être préservé au cours des 20 prochaines années même s'il est réduit à niveau strictement suffisant. Le budget 2009 s'inscrit dans cette logique, anticipant les préconisations de la nouvelle loi de programmation militaire. Pour autant les crédits proposés pour 2009 pour l'espace traduisent des réductions de cibles préoccupantes ; leur faible niveau d'ensemble nécessitera par la suite des progressions très soutenues pour atteindre l'objectif fixé par le Livre blanc de doublement des dotations en moyenne annuelle.

56 p. 1,50 €

*Avis n° 1202, tome 7,  
du 4 novembre 2008*  
**M. Michel Sainte-Marie**



## → SÉCURITÉ, GENDARMERIE NATIONALE

La gendarmerie à la croisée des chemins. Le projet de budget pour la gendarmerie participe à l'effort de maîtrise générale des dépenses publiques. Il s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI), dont il constitue la première annuité. L'année 2009 sera également marquée par le rattachement organique et budgétaire de la gendarmerie au ministère de l'intérieur sous réserve de l'adoption du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la gendarmerie. Ce rapprochement favorisera les coopérations et mutualisations entre les deux forces.

Le rapporteur a constaté que les progrès sont difficiles pour diminuer le poids de certaines charges indues. Malgré cela, la gendarmerie poursuit l'effort de réduction de ses effectifs et de rationalisation de ses moyens.

Un effort financier est consenti en faveur des personnels et les montants prévus en crédits de paiement permettront d'honorer les engagements antérieurs. La gendarmerie devra toutefois reporter certains programmes d'équipement pourtant essentiels.

60 p. 1,50 €

*Avis n° 1202, tome 8,  
du 3 novembre 2008*  
**M. Alain Moyne-Bressand**



## → ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

Rassembler la Nation autour des enjeux de défense. Le Livre blanc a démontré la nécessité de donner au public une information claire sur les enjeux de défense. Dans cet esprit, le rapporteur a souhaité examiner globalement l'effort consacré aux relations entre les armées et la Nation malgré le transfert de certains organismes de la mission «Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation» vers la mission «Défense». En effet, tel qu'il se présente, le programme ne couvre que l'organisation de la seule journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). À périmètre constant, le rapporteur souligne la stabilité des crédits. Ils permettront d'enrichir le contenu de la JAPD en envisageant notamment des formations à la sécurité intérieure, de maintenir les moyens dédiés à la mémoire et au patrimoine, et de soutenir une politique de communication active dans un contexte d'engagement croissant en opérations extérieures.

56 p. 1,50 €

*Avis n° 1202, tome 9,  
du 31 octobre 2008*

**M. Patrick Beaudouin**



# COMMISSION DES LOIS



Président  
**M. Jean-Luc Warsmann**

## → ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Dans son avis sur les crédits de la mission «Administration générale et territoriale de l'État», M. Jérôme Lambert constate la diminution des crédits de cette mission pour l'année 2009, qui doit se poursuivre dans le cadre de la programmation pluriannuelle des finances publiques.

Il analyse les réformes de l'administration préfectorale qui ont été décidées à l'occasion des conseils de modernisation des politiques publiques : l'allègement et la centralisation du contrôle de légalité en préfecture, la mutualisation des fonctions support, la modernisation des procédures de délivrance de titres et la réorganisation des sous-préfectures. Il s'interroge notamment sur les risques que pourrait faire peser sur le réseau des sous-préfectures un recours accru aux conseillers d'administration.

M. Jérôme Lambert montre également comment la régionalisation des budgets opérationnels de programme s'inscrit dans la perspective d'une régionalisation de l'administration préfectorale et, plus largement, de l'ensemble de l'administration déconcentrée, qui met en question la présence de l'État territorial au plus proche des citoyens et des élus.

64 p. 1,50 €

*Avis n° 1203, tome 1,  
du 3 novembre 2008*  
**M. Jérôme Lambert**



## → ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Mme Michèle Tabarot s'est intéressée à trois sujets particuliers liés aux compétences exercées dans le cadre des deux programmes (Administration pénitentiaire et protection judiciaire de la Jeunesse) : la prise en charge sanitaire, psychologique et psychiatrique des personnes placées sous main de justice, tant pour les personnes majeures que pour les mineurs ; la question du suicide dans les établissements pénitentiaires ; les conditions de mise en œuvre de la loi du 30 octobre 2007 créant le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les premiers mois d'activité de cette autorité.

Les auditions menées et les déplacements effectués ont permis à la Commission des lois d'exercer sa mission de contrôle sur l'évolution des crédits de ces deux programmes et sur l'action menée par ces deux directions du ministère de la Justice.

96 p. 3 €

*Avis n° 1203, tome 2,  
du 31 octobre 2008*

**Mme Michèle Tabarot**



## → FONCTION PUBLIQUE

Le rapporteur pour avis retrace l'évolution des crédits consacrés à la politique de la fonction publique au sein de la mission «Gestion des finances publiques et des ressources humaines», notamment le pilotage par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Il critique la politique menée par l'État pour contrôler ses dépenses de personnel au moyen, d'une part, des réductions d'effectifs dans la fonction publique de l'État et, d'autre part, d'une nouvelle politique salariale. Il regrette notamment la création d'indemnités destinées à garantir le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires plutôt qu'une réévaluation du point d'indice, ce qui remet en cause le principe de déroulement de carrière et aura un impact négatif sur l'attractivité des emplois publics.

Enfin, l'avis fait état des perspectives de réforme de la fonction publique, en particulier des suites susceptibles d'être données au Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique rédigé par M. Jean Ludovic Silicani et au protocole d'accord sur la rénovation du dialogue social.

48 p. 1,50 €

*Avis n° 1203, tome 3,  
du 10 novembre 2008*  
**M. Bernard Derosier**



## → IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION

Dans son avis sur les crédits de la mission «Immigration, asile et intégration», M. Éric Diard dresse le bilan de l'action du ministre chargé de l'immigration au cours de sa première année d'existence : il recense 29 729 éloignements, + 36,7 % d'entrées de travailleurs étrangers et + 10 % d'arrestations de passeurs, entre le 1<sup>er</sup> juin 2007 et le 31 mai 2009.

L'avis critique par ailleurs l'inutilisation de salles d'audiences décentralisées récemment réalisées ou rénovées (ZAPI de Roissy, salles à l'intérieur de certains CRA) et il évalue à 1,3 million d'euros les économies annuelles pouvant résulter d'une généralisation de la visioconférence pour les personnes en rétention administrative.

Tout en s'interrogeant sur les incidences budgétaires de la reprise des demandes d'asile (+ 7,5 % sur les huit premiers mois de 2008), l'avis passe en revue les actions d'intégration des immigrés en situation régulière et se félicite de la transformation de l'ANAEM en un nouvel opérateur aux compétences élargies et aux ressources propres.

100 p. 3 €

*Avis n° 1203, tome 4,  
du 6 novembre 2008*  
**M. Éric Diard**



## → JUSTICE ET ACCÈS AU DROIT

Dans son avis sur les crédits de la Justice et de l'accès au droit, M. Jean-Paul Garraud se félicite de la hausse de 2,6 % des crédits de paiement la mission « Justice ».

Il analyse la mise en œuvre de la réforme de la carte judiciaire et rappelle les inquiétudes qu'elle suscite. Il indique qu'il lui paraît essentiel de développer l'information délivrée aux fonctionnaires et magistrats qui sont concernés, notamment si la mise en œuvre de la réforme est partiellement anticipée pour l'étaler dans le temps.

Il constate qu'au-delà de cette réforme, le ministère de la Justice s'est engagé dans une politique de modernisation de son organisation et de ses méthodes de travail, avec pour objectif d'être plus efficace pour mieux répondre aux attentes des justiciables.

Enfin, il réaffirme que les fonctionnaires des services judiciaires – notamment les greffiers mais aussi les fonctionnaires de catégorie C – doivent bénéficier de primes modulables, actuellement réservées aux magistrats. Il insiste, en effet, sur le fait qu'ils font partie d'une même « équipe ».

84 p. 3 €

*Avis n° 1203, tome 5,  
du 31 octobre 2008*

**M. Jean-Paul Garraud**



## → OUTRE-MER

Dans son avis sur les crédits de la mission « outre-mer », M. Didier Quentin dresse le bilan de l'effort budgétaire global de l'État en faveur des collectivités ultramarines, qui s'élève en 2009 à 16,7 milliards d'euros. Rappelant que l'outre-mer constitue une chance et un atout pour la France, il salue la modernisation des structures administratives qui en sont chargées et le dépôt d'un projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer.

Se concentrant sur des matières relevant de la compétence de la Commission des lois, il salue les résultats d'une politique déterminée de lutte contre l'immigration irrégulière, se félicite de la montée en puissance des groupements d'intervention régionaux (GIR) dans la lutte contre la délinquance, ainsi que de l'ouverture de la nouvelle maison d'arrêt de Saint-Denis de la Réunion. Il s'inquiète, par ailleurs, des conséquences néfastes que pourrait avoir à l'horizon 2011 la réforme de la carte militaire outre-mer, notamment en matière de sécurité civile.

Abordant les questions institutionnelles, M. Didier Quentin présente les avancées de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 et étudie le cas de Mayotte où un référendum sera organisé en mars prochain sur la possible transformation de l'île en département d'outre-mer, jugeant que des efforts significatifs devront encore être accomplis sur cette voie, notamment en matière d'état civil.

92 p. 3 €

*Avis n° 1203, tome 6,  
du 6 novembre 2008*

**M. Didier Quentin**



## → RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dans un contexte budgétaire difficile, les crédits de la mission « relations avec les collectivités territoriales », comme les prélèvements sur recettes qui leur sont versés, augmenteront en 2009 au rythme de l'inflation prévisionnelle. Cette consolidation globale s'accompagne du gel de certaines dotations, mais aussi de la création de nouveaux outils de solidarité au profit des communes les plus fragiles, tels que la dotation de développement urbain ou le fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées. Comment maîtriser l'augmentation rapide et durable des dépenses de fonctionnement des collectivités, dont l'endettement limité mais croissant suscite des inquiétudes ? D'importantes réformes ont été engagées pour conforter l'autonomie financière des collectivités et leur responsabilité dans le « pilotage » des finances locales, mais il serait désormais souhaitable de doter chaque niveau de collectivités d'un grand impôt moderne et de clarifier l'organisation des responsabilités locales.

96 p. 3 €

*Avis n° 1203, tome 7,  
du 7 novembre 2008*  
**M. Manuel Aeschlimann**



## → SÉCURITÉ

Bien que leurs crédits augmentent de 2,2 % en 2009, police et gendarmerie nationales participent à l'effort de maîtrise budgétaire, avec la suppression de 4 500 emplois, ce qui exigera une utilisation optimale des ressources disponibles.

L'année 2009 sera une année très importante pour la mission « sécurité ». Tout d'abord, pour la première fois cette mission budgétaire sera placée sous la seule responsabilité du ministère de l'Intérieur, y compris la gendarmerie nationale. En outre, 2009 sera la première annuité de la future loi de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI), qui insiste sur le développement des nouvelles technologies et de la police technique et scientifique.

Enfin, un éclairage particulier est apporté sur les groupes d'intervention régionaux (GIR) dans lesquels des agents issus d'administrations différentes travaillent ensemble au quotidien.

72 p. 3 €

*Avis n° 1203, tome 8,  
du 3 novembre 2008*  
**M. Guy Geoffroy**



**→ SÉCURITÉ CIVILE**

Après avoir présenté les grandes orientations fixées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale pour la politique de sécurité civile des quinze prochaines années, cet avis détaille leur mise en œuvre à travers les crédits de la mission « sécurité civile » pour 2009.

Il présente les moyens accordés aux services opérationnels de l'État que sont les formations militaires de la sécurité civile, le déminage et les bases aérienne et d'hélicoptères, ainsi que les investissements planifiés pour favoriser l'interopérabilité des moyens de communication des services de secours, rénover le réseau national d'alerte et renforcer les moyens de lutte contre la menace nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique.

Il fait ensuite le point sur les principaux sujets d'actualité concernant les services départementaux d'incendie et de secours et les sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires.

Enfin, il souligne l'impératif de la transparence en matière d'information des populations sur la sûreté des installations nucléaires.

76 p. 3 €

*Avis n° 1203, tome 9,  
du 10 novembre 2008*

**M. Thierry Mariani**







# Abréviations

## L'intitulé de certaines commissions a été simplifié ou abrégé :

- commission des affaires culturelles pour Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;
- commission des affaires économiques pour Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire ;
- commission de la défense pour Commission de la défense nationale et des forces armées ;
- commission des finances pour Commission des finances, de l'économie générale et du plan ;
- commission des lois pour Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

## Consultation et commande en ligne des documents parlementaires

Les rapports publiés peuvent être consultés sur le site internet de l'Assemblée nationale, sous leur numéro, à la rubrique, documents parlementaires, dépôt officiel de documents

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/documents/index-depots.asp>

Ils peuvent être commandés en ligne.

<http://www.assemblee-nationale.fr/boutique/index.asp>

## Abonnement

Ce site propose un abonnement à liste de diffusion des documents parlementaires

<http://www.assemblee-nationale.fr/abonnement.asp>

*Ces documents sont mis en vente à la Boutique de l'Assemblée*

*7, rue Aristide Briand, 75007, Paris – Tél : 01 40 63 00 33*

*Ouverture du lundi au vendredi de 10 h à 19 h et le samedi de 10 h à 18 h.*



**Secrétariat général de l'Assemblée nationale**  
**Service de la communication et de l'information multimédia**  
126, rue de l'Université – 75007 Paris